

# RELEVÉ DE CONCLUSIONS DÉFINITIF DU COMITÉ NATIONAL DE SUIVI DES PROGRAMMES EUROPÉENS

**09 Novembre 2017**

**ILE DE LA RÉUNION  
FRANCE**



# **SOMMAIRE**

**1. Décisions du Comité National de Suivi (CNS)**

**2. Synthèse des interventions**

**3. Annexes**

*Annexe 1 : Diaporama de la séance plénière du CNS*

*Annexe 2 : Allocutions des co-présidents du CNS*

# **1. Décisions du Comité National de Suivi du 09 novembre 2017**

## ***1.1 Relevés de conclusions des Comités Nationaux de Suivi précédents***

Le Comité approuve les relevés de conclusions des CNS consultés par procédure écrite en 2017 :

- Du 07 au 22 août 2017 sur la modification des critères de sélection relative aux aides aux investissements pour la création des entreprises – volet tourisme ;
- Du 03 au 20 octobre 2017 sur la modification des critères de sélection sur les instruments d'ingénierie financière.

## ***1.2 PO FEDER 2014 - 2020***

Le Comité :

- Prend acte de l'état d'avancement du programme ;
- Approuve la modification des critères de sélection inscrits à l'ordre du jour du comité et présentés dans les documents aux membres du CNS ;
- Approuve les propositions de modification du programme dont la modification de la liste des Grands projets et leur calendrier prévisionnel de soumission ; ;
- Prend acte de l'état d'avancement des plans d'évaluation et de communication et de la modification du planning de mise en œuvre.

### **1.3 PO FSE 2014-2020**

Le Comité :

- Prend acte de l'état d'avancement du programme ;
- Approuve les propositions de modification du programme ;

### **1.4 Volet régional du PO national IEJ 2014 - 2015**

Le Comité prend acte de l'état d'avancement du 1<sup>er</sup> volet régional déconcentré de l'IEJ.

### **1.6 PDRR 2014-2020**

Le Comité :

- Prend acte de l'état d'avancement du PDRR ;
- Approuve les propositions de modification du programme ;
- Prend acte de l'état d'avancement du plan de communication.

### **1.7 Mesures régionalisées du PO National FEAMP**

Le Comité :

Prend acte de l'état d'avancement des mesures régionalisées Réunion du PON FEAMP.

## 2. Synthèse des interventions

### 2.1 Principaux points introductifs et transversaux

**M. Jiri PLECITY, chef d'unité France à la DG EMPL**, rappelle l'importance de cette réunion qui permet une opportunité de faire un point de situation sur les PO et de rencontrer les différents acteurs et d'appréhender les réalités du terrain.

La programmation reflète que les grandes priorités de l'UE vont dans le sens des besoins du territoire. En particulier, la mise à niveau de la population en terme de qualification grâce au FSE doit permettre à la population de profiter de cette croissance positive.

Le bon niveau de programmation est une illustration de l'adéquation entre les grandes priorités de l'UE et les besoins du territoire réunionnais. En particulier, le concours du FSE dans l'amélioration de la qualification de la population doit lui permettre de mieux bénéficier de la croissance.

La Réunion dispose de l'enveloppe de FESI la plus importante de France pour la période. Cela représente à la fois un défi et implique également une certaine "obligation de réussir" notamment pour la future politique de cohésion. Par ailleurs, la meilleure contribution pour le maintien d'une politique régionale ambitieuse consiste à démontrer sa valeur ajoutée en valorisant les objectifs atteints et communiquant sur les réalisations. Il conviendrait par exemple, de valoriser davantage les indicateurs des programmes lorsque les objectifs sont atteints, tels que la réduction du volume des déchets, la diminution du nombre de demandeur d'emploi ou encore le soutien aux jeunes agriculteurs.

Ce Comité permet de constater les progrès significatifs enregistrés pour le bon usage des fonds européens qui permet d'échapper au risque de dégageant d'office pour 2017. Néanmoins, il convient de prêter une attention particulière au décalage entre le taux de programmation et le taux de réalisation.

Au regard de la persistance du chômage des jeunes à l'échelle communautaire, l'IEJ revêt une grande importance qui justifie l'octroi d'une enveloppe globale supplémentaire de 1,2 Milliards d'euros. Pour La Réunion, cela se traduira par 16 millions d'euros de crédits supplémentaires.

S'agissant du FEDER, le bilan est, à ce stade, positif avec plus de 450 projets retenus et un objectif de 40 % de programmation qui devrait être atteint fin 2017. La signature d'un accord avec le FEI pour la mise en place d'un fonds de fonds pour le compte de la Région Réunion est à saluer. La Commission Européenne se félicite par ailleurs de la mise en œuvre prochaine du grand projet THD.

S'agissant du FEADER, le niveau de progression des paiements reste relativement faible notamment en raison des efforts de mise en place d'OSIRIS. La Commission Européenne se félicite des échanges réguliers entre ses services et ceux de l'autorité de gestion qui permettent de faire un point régulier sur l'avancement. S'agissant des points plus spécifiques, une attention particulière doit être accordée à la mesure 5 au regard des objectifs du cadre de performance et de l'atteinte des cibles de 2018. La simplification du dispositif en direction des planteurs de cannes via la mise en place de forfait apparaît très positive. Une modification semblable est soumise à l'avis du CNS avec la mise en place du forfait prairie.

La réunion de ce Comité s'inscrit dans un contexte particulier marqué par la tenue récente de la Conférence des RUP à Cayenne et la présentation de la communication de la Commission sur le partenariat stratégique renforcé avec les RUP qui traduit un engagement fort de l'Europe en direction de ces territoires et la prise en compte de leurs spécificités telles que prévues par l'article 349 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne. À cette occasion, le président JUNCKER a rappelé l'importance du maintien d'une politique de cohésion forte pour ces territoires.

Il convient de noter également les avancées dans la dimension sociale de l'UE à travers le chantier important pour la signature prochaine du projet de socle des droits sociaux des travailleurs de l'UE qui sera un document essentiel pour l'orientation des politiques sociales.

Enfin, s'agissant des perspectives post 2020, la Commission s'est engagée à présenter une proposition de budget en mai 2018. Un débat entre Etats membres devrait se tenir en février 2018 au sein d'une réunion informelle du Conseil. Par ailleurs, la Commission veille à ce que les propositions législatives soient prêtes concomitamment aux propositions budgétaires et, dans ce cadre, elle maintient ses objectifs de simplification.

## ***2.2 Programme opérationnel FEDER 2014-2020***

**M. Manuel GAVIRA, rapporteur géographique à la DG REGIO**, prend acte du bon niveau d'avancement du programme. Le projet de nouvelle route du littoral a été programmé en avril 2017 et son état d'avancement est remarquable

Au regard du bon niveau de programmation, il souligne l'importance d'améliorer les niveaux de certification afin notamment, de pouvoir faire état de l'effet bénéfique de la politique de cohésion sur ses bénéficiaires (les indicateurs du programme étant collectés à l'étape de certification à ce stade).

Le seuil du D.O pour 2017 a été d'ores et déjà dépassé. Il faut maintenant naturellement travailler pour l'échéance de 2018 en mobilisant les forces nécessaires pour remonter les dépenses.

M. GAVIRA se félicite des bonnes relations de travail, de la transparence et de la réactivité de l'autorité de gestion depuis sa prise de fonction comme rapporteur géographique de La Réunion en 2016, et en particulier ces derniers mois, s'agissant des nombreux travaux relatifs aux propositions de modification du P.O qu'il soutient.

Il précise que les échanges ont également eu lieu au sein des services de la commission afin de préparer cette modification et faciliter son adoption rapide dès qu'elle sera soumise sous SFC. Le contexte de la modification opérée s'explique par les événements présentés par l'autorité de gestion (Abandon du projet SWAC, modification importante du comportements des opérateurs privés concernant le Très Haut Débit diminuant de facto l'investissement public). Il confirme l'accord de principe de la commission sur ces modifications proposées qu'il conviendra de finaliser à la suite du CNS.

S'agissant de la clôture du PO 2007 – 2013, le rapport final reçu le 27 mars avec la demande de solde de 50,7 millions d'euros a fait l'objet d'un examen. À la suite des questions adressées à l'autorité de gestion et des réponses qui ont été apportées, l'analyse conclut à la bonne qualité du rapport et son caractère satisfaisant. Le rapport final d'exécution a donc pu être définitivement

accepté en septembre 2017. La décision de clôture par la commission est en attente des compléments d'information demandés à l'autorité d'audit concernant le rapport global qui ne contient pas d'observations particulière sur le PO FEDER Réunion.

## ***2.4 Programme opérationnel FSE 2014-2020***

**Mme Gaëtane MEDDENS, rapporteur géographique à la DG EMP**, prend acte du niveau d'avancement du programme en soulignant que le rattrapage effectué en terme de programmation est encourageant même s'il faut poursuivre les efforts concernant l'axe 3. La commission encourage l'autorité de gestion à poursuivre ses travaux d'analyse prospective de programmation et de réalisation dans l'objectif d'une amélioration de la performance de cet axe. La fiabilité des indicateurs qui ont été collectés est considérée acceptable. Par ailleurs, l'autorité de gestion est félicitée pour son recours privilégié aux options de coûts simplifiés ainsi que par son pilotage par les résultats. S'agissant des observations émises par la Commission le 19 juillet 2017 sur le rapport final d'exécution du programme 2007-2013, elles ont fait l'objet d'une réponse rapide et de qualité de la part de l'autorité de gestion. La commission est en attente des avis d'audit pour prendre une décision de clôture.

## ***2.5 Volet régional du programme national IEJ***

**M. Jiri PLECITY, chef d'unité France à la DG EMPL**, prend acte de l'avancement du volet régional de l'IEJ et des perspectives de prolongement de cet volet. La proposition de modification du PO FSE Réunion nécessaire à l'apport des contreparties aux actions de l'IEJ apparaît également acceptable.

## ***2.6 Programme de développement rural 2014-2020***

**M. Marc BLONDIAU, rapporteur géographique à la DG AGRI**, prend acte du niveau d'avancement du programme, et se félicite de sa montée en puissance avec un dynamisme de programmation qui s'est enclenché entre 2016 et 2017 (107 millions d'euros programmés). Les perspectives pour fin 2018 sont encourageantes. Toutefois, il est primordial que les paiements s'accélèrent. C'est un point important pour la Commission, d'une part, dans l'optique du franchissement du seuil de dégagement d'Office en 2018 puis en 2019, et d'autre part, pour renforcer la visibilité du FEADER notamment auprès des bénéficiaires.

M. BLONDIAU souligne la réactivité des services de l'Autorité de gestion, de l'Agile et des différents partenaires pour répondre aux problématiques rencontrées dans la mise en œuvre du programme. Enfin, la DG Agri soutient la modification du PDRR proposée. En effet, ces modifications s'inscrivent dans une logique de simplification, et sont cohérentes par rapport aux orientations communautaires.

## ***2.7 Propos conclusifs***

**Le Président du conseil régional** souligne 3 sujets qu'il convient d'approfondir :

- Sur la compétitivité des entreprises, les outils d'ingénierie financière bénéficie d'un effort particulier de la BEI, mais beaucoup reste à faire pour soutenir le développement des entreprises réunionnaises ;
- Sur l'intégration régionale, il convient de soutenir la capacité du territoire à embrasser l'espace indio océanique ;
- Sur la libre circulation, la mobilité doit être soutenue pour permettre un déplacement plus facile pour rejoindre l'UE mais aussi au sein de l'espace géographique dans lequel s'inscrit l'île de La Réunion.

Les progrès sur ces sujets doivent permettre de favoriser la pleine appartenance à l'UE.

**Le Vice - Président du conseil départemental** remercie la Commission pour les travaux menés depuis août 2015. Les réunions mensuelles du comité de pilotage vont se poursuivre pour atteindre les objectifs fixés et s'inscrire durablement dans la logique de simplification. Il rappelle en effet la nécessité de revaloriser l'image des fonds européens, parfois écornée par sa complexité de mise en œuvre. Il souhaite également bénéficier du soutien sans faille de la Commission pour accompagner l'Autorité de gestion dans la réalisation des différents projets d'investissement.

**Le Préfet**, retient de ce comité le niveau d'avancement satisfaisant des programmes mais invite collectivement à ne pas s'en contenter afin d'aborder de la meilleure façon 2018 qui apparaît comme une année charnière pour l'exécution des programmes. Enfin alors que la complexité des programmes tend à s'accroître au niveau européen, il souhaite que des efforts soient faits en matière de simplification comme l'a rappelé Le Président de La République Française lors de son allocution à la Conférence RUP à Cayenne, en octobre 2017.

**M. Jiri PLECITY, chef d'unité France à la DG EMPL**, confirme l'engagement des représentants de la Commission à faire suivre les demandes de modification des programmes.

La Réunion constitue une vitrine de la bonne utilisation des FESI dans les RUP et, d'une manière générale, en France.



### **3. Annexes**



UNION EUROPÉENNE

## **COMITE NATIONAL DE SUIVI PLURIFONDS**

### **ANNEXE 1 :**

**Diaporama de la séance  
plénière du CNS**

# Comité National de Suivi pluri-fonds



# Ouverture de la session Intervention des co-Présidents du CNS et des représentants de la Commission européenne

# PO FEDER

# Approbation des procès- verbaux des procédures écrites de CNS d'août et octobre 2017

## Procédures écrites du CNS

- Deux procédures écrites du CNS relatives à la modification des critères de sélection ont été lancées au cours de cette année 2017 :
  - La première du **7 au 22 août 2017** a porté sur la modification des critères de sélection relatifs aux « aides aux investissements pour la création des entreprises – volet tourisme ».
    - *Aucune observation n'a été émise lors de cette consultation sur la proposition de modification des critères*
  - La seconde s'est tenue du **3 au 20 octobre 2017** et elle concernait l'approbation des critères de sélection sur les instruments financiers pour les outils de financement adaptés au lancement des entreprises (priorités Fed 3.a) et au développement des entreprises (priorités Fed 3.b)
    - *Les observations parvenues n'appellent pas de modification aux critères de sélection proposés*

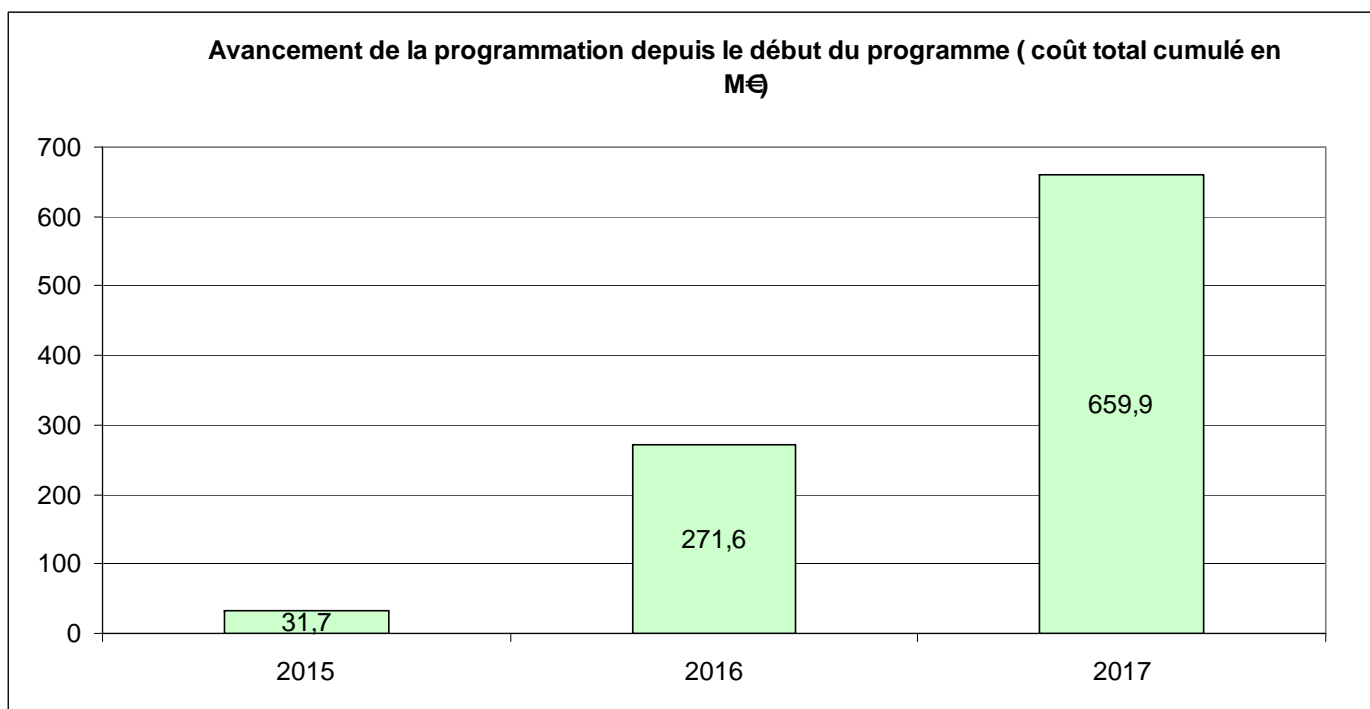
# Dynamique d'avancement du programme



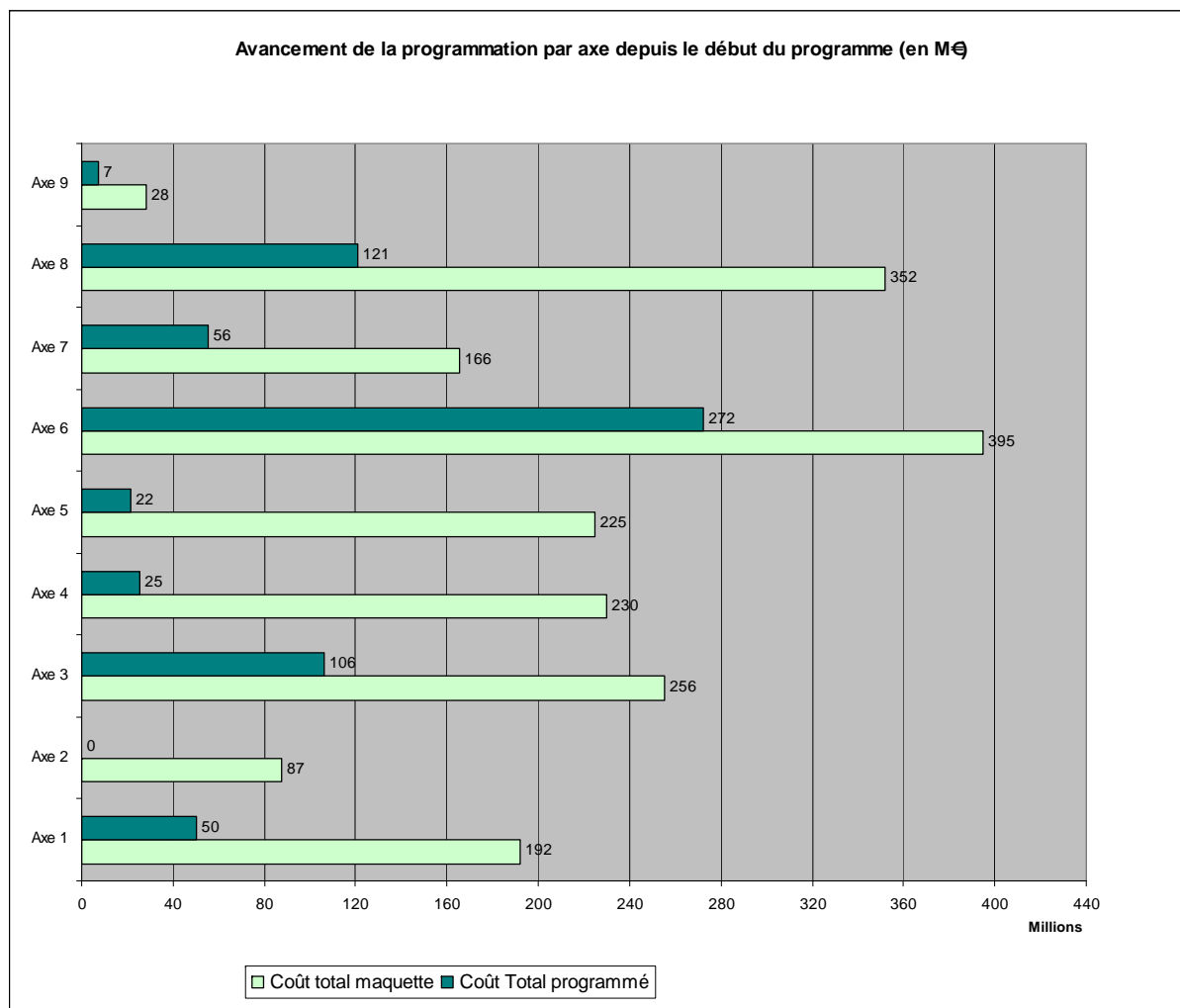
## Programmation au 31/10/2017

### Programmation au 31/10/2017 :

493 dossiers pour un coût total 659 817 014 euros, soit 34% du coût total et un montant FEDER de 314 653 202 euros



## Avancement de la programmation par axe



-Les axes prioritaires 6, 8 et 3 sont les plus dynamiques

-Le niveau de programmation est en phase de progression sur les autres axes.

## Données financières au 31/10/2017

AXE PRIORITAIRE	COUT TOTAL MAQUETTE	COUT TOTAL PROGRAMME	% MAQUETTE	NOMBRE D'OPERATIONS SELECTIONNEES	DEPENSES TOTALES CERTIFIEES
1	192 124 643	50 402 116	26,2%	91	8 292 445
2	87 455 000	259 800	0,3%	1	0
3	255 561 196	106 364 562	41,6%	208	32 576 664
4	229 664 286	25 371 825	11,0%	46	3 424 397
5	224 928 571	21 618 709	9,6%	25	3 841 425
6	394 600 000	272 271 131	69,0%	7	148 158 189
7	165 654 286	55 545 674	33,5%	17	25 763 025
8 (RUP)	352 008 414	120 687 517	34,3%	90	1 497 588
9	28 235 366	7 295 681	25,8%	8	5 369 146

TOTAL HORS RUP	1 578 223 348	539 129 497	34,2%	403	209 119 911
TOTAL RUP	352 008 414	120 687 517	34,3%	90	227 425 291

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 930 231 762</b>	<b>659 817 014</b>	<b>34,2%</b>	<b>493</b>	<b>228 922 879</b>
----------------------	----------------------	--------------------	--------------	------------	--------------------

## Prospective pour l'ensemble du PO

### Prévision de programmation

En cumulé sur l'ensemble des axes :

Il est prévu d'engager plus de 40% des crédits d'ici la fin 2017 (en coût total).

### Prévision de certification

Un pourcentage de 15% de dépenses certifiées d'ici la fin 2017 est attendu.

POE FEDER 2014-2020	2017	2018
Certification	15 %	32 %

## Avancement des ITI

Les 5 contrats avec les autorités urbaines ont été signés.

Au total, 51,8 M€ de dépenses totales ont été programmées pour un montant FEDER de 25,1 M€.

La première phase de contractualisation arrivera à son terme au 31/12/2017 et le début de l'année prochaine sera consacré à la définition de la seconde phase qui devrait se poursuivre jusqu'à la fin du programme.

Mise en œuvre des ITI - Programmation			
Autorité Urbaine	Montant TOTAL	Montant FEDER	Comités
CASUD	5 447 751,81 €	2 636 319 €	2
CIVIS	23 720 102,92 €	10 214 522 €	3
TCO	8 511 082,73 €	5 561 843 €	3
CIREST	3 627 503,26 €	2 122 290 €	3
CINOR	10 466 956,07 €	4 595 696 €	2
<b>TOTAL</b>	<b>51 773 396,79 €</b>	<b>25 130 670 €</b>	

## Instruments financiers (1/2)

- En vue de traiter les défaillances de marché mises en évidence par l'Évaluation Ex Ante examinée au CNS d'avril 2015, la Région a choisi de créer un fonds de fonds (le "FdeF") au sens de l'Article 2 du Règlement (UE) n° 1303/2013.
- Dans ce cadre, en vertu de l'Article 38(4)(b)(i) du Règlement (UE) n° 1303/2013, la Région a désigné le FEI pour gérer et exploiter le FdeF pour le compte de la Région .
- Le FdeF sera financé :
  - par le FEDER pour un montant de 24 M€ (dont 5 M€ en faveur de la création d'entreprises et 19 M€ en faveur du développement des entreprises) et une contrepartie nationale de la Région pour un montant de 6.000.000 EUR
  - et par des ressources propres de la Région pour un montant de 20 M€ (financé via un emprunt auprès de la BEI).

## Instruments financiers (2/2)

- Le FdeF contribuera à plusieurs Instruments Financiers qui seront mis en œuvre par des Intermédiaires Financiers sélectionnés selon un processus d'AMI.
- Les contributions du FdeF seront notamment allouées pour les instruments suivants :
  - un Instrument Financier de Prêt avec partage des risques
  - un Instrument Financier de haut de bilan
- Les instruments financiers devraient faire l'objet d'une programmation en 2017 et d'une mise en service dès 2018

## Grands projets (1/2)

<p>NOUVELLE ROUTE DU LITTORAL AVEC TCSP</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Soumis le 26/12/2016</li> <li>▪ <b>Dossier programmé en 2017</b></li> <li>▪ Date prévue pour le début de la mise en œuvre : 2014, T1</li> <li>▪ Date d'achèvement prévue : 2020, T4</li> </ul>
<p>PROJET SWAC NORD</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Soumission du dossier GP en décembre 2015</li> <li>▪ Suite au désistement du MO, <b>le projet est abandonné</b>, constituant l'un des motifs d'ajustement du PO</li> </ul>
<p>AGRANDISSEMENT DE L'AÉROPORT ROLAND GARROS</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Date de soumission prévue : 2019, T4</li> <li>▪ Date d'achèvement prévue : 2022, T4</li> <li>▪ Mise en œuvre échelonnée en <b>opérations distinctes</b> (première opération programmée le 12/09/2017)</li> <li>▪ La date de soumission est liée à la date d'obtention des autorisations environnementales, condition exigée par JASPERS.</li> </ul>
<p>DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES PORTUAIRES</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Par courrier du 22 déc 2016, le Grand Port Maritime a notifié que son projet ne comporte plus que 42,6 M€ d'investissements, et ne relèvera plus des Grands projets.</li> <li>▪ La Commission a été informée par courrier du 04 janvier 2017.</li> <li>▪ Le <b>retrait de ce projet</b> de la liste indicative des projets GP est proposé.</li> </ul>



## Grands projets (2/2)

<p>▪PROJET OUEST DE NOUVELLE ENTRÉE OUEST</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪Ce projet vise à assurer l'interface entre la NRL et la future NEO, il permettra une amélioration de la circulation notamment pour les modes doux et par la création d'un TCSP soutenu par le FEDER</li> <li>▪<b>Coût total de l'opération inférieur au plafond grand projet</b></li> <li>▪Date prévue pour le début de la mise en œuvre : 2020</li> <li>▪Date d'achèvement prévue : 2021</li> </ul>
<p>▪PROJET D'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪Accompagnement de Sydne et d'ILEVA, par les services de la Région sur la méthodologie Grand projet</li> <li>▪Levée de la condition ex-ante T6,02 « secteur déchet » en déc 2016</li> <li>▪Accompagnement de JASPERS sur le projet ILEVA depuis mai 2017, la saisine pour SYDNE sera opérée dès réception de la fiche adressée.</li> <li>▪ Date de soumission prévisionnelle pour le dossier ILEVA : 2020, T1</li> <li>▪La date de soumission est liée à la date d'obtention des autorisations environnementales, condition exigée par JASPERS.</li> </ul>
<p>PROJET DE DÉPLOIEMENT DU TRES HAUT DÉBIT</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪Accompagnement de JASPERS finalisé en sept 2017</li> <li>▪Appel d'offres en cours</li> <li>▪<b>Date de soumission prévue : 15 novembre 2017</b></li> </ul>

# Avancement du plan d'évaluation

### Prévisions du Plan d'évaluation pour l'année 2017 :

- Evaluation à mi parcours de mise en œuvre du programme
- Evaluation à mi parcours thématique ciblée sur «L'innovation et la compétitivité des entreprises »

### Travaux en cours :

- Les deux cahiers des charges seront soumis rapidement au CRE
- En conséquence, sur le plan temporel le plan d'évaluation est actualisé comme suit :

Etudes et rapports	2017	2018			
	T4	T1	T2	T3	T4
Evaluation à mi parcours de la mise en œuvre du FEDER					
Evaluations à mi parcours thématiques					

# Avancement du plan de communication

## Plan de communication

### Le plan de communication du PO FEDER s'articule en 3 temps :



#### Temps 1 : Une communication centrée sur les guichets uniques

Outils mobilisés : campagne média avec spot télé, journées portes ouvertes, articles dans la presse quotidienne, partenariat média avec la presse spécialisée, conférence de presse



#### Temps 2: Communication régulière en intégrant la dématérialisation par le site web FEDER

Outils mobilisés : campagne média avec spot télé, partenariat média pour émission télé grand public FEDER, articles dans la presse quotidienne, partenariat média avec la presse spécialisée



#### Temps 3 : l'information en continu

Outils mobilisés : ceux des temps 1 et 2 avec optimisation des coûts  
Ouverture d'une page Facebook dédiée

## Éléments issus de la réunion technique FEDER

	Observations de la Commission	Précisions apportées par l'autorité de gestion
<b>Etat d'avancement du programme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•La Commission note avec satisfaction la bonne progression du niveau de programmation et le passage du DO dès septembre 2017 et note que le niveau de programmation de 40% à fin 2017 correspond aux objectifs fixés. Elle rappelle également son souhait d'aboutir à une certification la plus élevée pour l'ensemble des Etats membres.</li> <li>•La Commission se réjouit que le RAMO 2016 ait pu être approuvé sans réserve. et encourage l'AG à poursuivre dans cette voie en matière de remontée d'information régulière sur l'avancement du programme.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•L'AG précise que ses objectifs 2018 en matière de certification de 30% sont en ligne avec ceux de la Commission.</li> </ul>

## Éléments issus de la réunion technique FEDER

	Observations de la Commission	Précisions apportées par l'autorité de gestion
<b>Etat d'avancement du programme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•La Commission demande si, sur l'axe 1, la sélection des opérations résulte systématiquement d'appels à projets.</li> <li>•La Commission interroge l'AG sur les prévisions de programmation relatives à l'opération SWAC SUD sur l'OS 7.</li> <li>•La Commission souhaite savoir si le projet de NRL connaît des retards au regard des objectifs de fin de programme.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•L'AG précise que les opérations programmées sont sélectionnées par appels à projets ou après instruction de demandes reçues au fil de l'eau par les GU</li> <li>•L'AG précise que l'appel d'offre pour la conception / réalisation a été lancé par le maître d'ouvrage. La programmation du dossier est prévue pour 2018.</li> <li>•L'AG confirme qu'à ce stade, aucun élément prévisible ne permet d'anticiper un décalage sur cette opération. Le projet sera réalisé avant la clôture du programme et l'investissement financé par le FEDER sera certifié à fin 2017 à hauteur de 80%.</li> </ul>

## Éléments issus de la réunion technique FEDER

	Observations de la Commission	Précisions apportées par l'autorité de gestion
<b>ITI</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•La Commission observe que la mise en œuvre est pleinement opérationnelle et que ces outils présentent une flexibilité intéressante pour les réflexions post 2020, l'expérience de La Réunion pourrait être utile.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•L'AG remercie la CE et les autorités urbaines pour leur implication. Elle précise que le dernier audit de la CICC de fin avril 2017 n'a soulevé aucune difficulté sur les procédures mises en œuvre.</li> </ul>
<b>IF</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•La Commission salue la signature récente de la Région avec le FEI qui illustre le progrès accompli dans la mise en œuvre des IF.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•L'AG indique que les outils seront pleinement opérationnels dès 2018.</li> </ul> <p><i>Le CESER attire l'attention du Comité sur la nécessité d'accompagner les micro entreprises dans l'accession à ces outils. Il convient de coupler cette démarche avec une politique de la commande publique ciblant les commandes sur le tissu économique local.</i></p>



## Éléments issus de la réunion technique FEDER

	Observations de la Commission	Précisions apportées par l'autorité de gestion
<b>GP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•La Commission prend acte de la modification de la liste prévisionnelle des grands projets.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•L'AG précise que le grand projet THD sera soumis avant le 15 Novembre 2017, après l'accord obtenu par la Cellule accompagnement JASPERS.</li> </ul>

## Eléments issus de la réunion technique FEDER

### Observations conclusives de la Commission

La Commission souligne l'avancement sensible de la programmation depuis 2016 et l'atteinte des objectifs fixés fin 2017. Le niveau de programmation situe La Réunion dans une bonne dynamique.

Les modifications du PO proposées devraient permettre par ailleurs une accélération de la programmation.

S'agissant de la clôture du PO 2007 – 2013, elle se félicite de la réactivité des partenaires réunionnais pour les réponses et compléments apportés à ses observations qui ont permis d'approuver le rapport final d'exécution. La dernière étape pour la clôture finale du programme 2007-2013, sera l'examen à l'échelle nationale de l'ensemble des déclarations de solde par le service audit de la CE.

# Approbation des critères de sélection

## Critères de sélection

- Modifications des critères de sélection pour 27 types d'actions
  - Corrections matérielles ou précisions qui n'impactent pas la sélection des opérations ;
  - Simplification opérée sur les critères ;
  - Révision du plafond des dépenses retenues ;
  - Modification de la date d'engagement du porteur à démarrer les travaux ( de 2017 à 2019).

## Éléments issus de la réunion technique FEDER

<b>Observations de la Commission Sur les critères de sélection</b>	<b>Précisions apportées par l'autorité de gestion</b>
Aucune observation de la CE.	S'agissant de modification d'ordre technique, les propositions ont été adressées aux membres du CNS. Elles n'ont fait, à ce stade, l'objet d'aucune remarque des partenaires.

# Modification du programme

Ponctuellement, deux opérations d'envergure qui constituent des grands projets, ont fait l'objet d'événements impondérables remettant en cause leur réalisation ou leur périmètre de réalisation :

–Le SWAC Nord est abandonné suite au désistement du délégataire

–Les investissements publics pour le Grand Projet THD doivent être redimensionnés à la baisse compte tenu de l'accroissement imprévisible des investissements privés (le SDTAN a été modifié à ce titre).

Il convient de souligner que ces deux opérations, compte tenu de leur importance au sein de l'axe 2 (OT2) et de l'axe 4 (OT4) définissent les indicateurs du cadre de performance de ces deux axes.

Compte tenu des échéances du 31 décembre 2018, l'AG souhaite proposer à la Commission des ajustements du programme avant la revue à mi-parcours qui sera réalisée début 2019.

## Des orientations visant des ajustements limités

Les ajustements respectent un ensemble d'orientations :

- Les grands équilibres du programmes sont conservés (concentration thématique, priorités affectées à la transition énergétique , à la recherche ,etc.) ;
- Les ajustements doivent respecter les conclusions du diagnostic, de la stratégie du programme et des priorités définies ;
- Au niveau des moyens financiers des axes et PI, ils n'affectent que deux opérations ( SWAC nord et THD) avec des modifications de faibles ampleurs ;
- Un ajustement de maquette financière, à l'intérieur de l'axe 7 est proposé avec l'éligibilité du domaine de la Santé ;
- Les ajustements ne doivent pas être substantiels au regard de l'évaluation environnementale initiale – A ce titre l'avis formel de l'AE sera demandé.



## Des ajustements ponctuels à l'intérieur des axes

**Axe 1 : Investir dans les leviers de la croissance**

**Axe 2 : Aménagement et continuité numérique**

**Axe 3 : Améliorer la compétitivité des entreprises**

**Axe 4 : Vers la transition énergétique  
et l'autonomie électrique**

**Axe 5 : Accentuer l'engagement de la Réunion  
dans le Développement Durable**

**Axe 6 : Renforcer l'ouverture et les  
performances du territoire**

**Axe 7 : Augmenter les services à la population**

**Axe 8 : Compenser les surcoûts**

liés à l'ultra-périphérie

THD  
- 20 M€

SWAC Nord  
- 27,5 M€

**AXE 3 : +7 M€  
Ingénierie Financière**

**AXE 4 : +13 M€  
Actions de  
transition énergétique**

Nouvelles actions :

- Éclairage public LED
- Photovoltaïque
- APP bâtiments publics
- Transport par câble,
- Etude RRTG

Actions déjà intégrées :  
Maintenance de deux SWAC  
(Nord-est et Sud) de  
moindre ampleur  
+ Pôles d'échanges  
+ Methaniseur

## Synthèse des ajustements

	Maquette initiale	Ajustement	Nouvelle maquette
Axe 1 : Investir dans les leviers de la croissance	136,9 M€	-	136,9 M€
Axe 2 : Aménagement et continuité numérique	69,9 M€	- 20 M€	49,9 M€
Axe 3 : Améliorer la compétitivité des entreprises	133,2 M€	+7 M€	140,2 M€
Axe 4 : Vers la transition énergétique et l'autonomie électrique	135,9 M€	+13 M€	148,9 M€
Axe 5 : Accentuer l'engagement de la Réunion dans le Développement Durable	157,4 M€	-	157,4 M€
Axe 6 : Renforcer l'ouverture et les performances du territoire	166,9 M€	-	166,9 M€
Axe 7 : Augmenter les services à la population	115,9 M€	-	115,9 M€
Axe 8 : Compenser les surcoûts liés à l'ultra-périphérie	190,3 M€	-	190,3 M€
Axe 9 : Assistance technique	24 M€	-	24 M€
<b>TOTAL</b>	<b>1130,4 M€</b>	<b>-</b>	<b>1130,4 M€</b>

50 %

50 %

# Modifications techniques des indicateurs

## Modifications techniques des indicateurs

- Modifications des indicateurs sur les axes sur lesquels portent les ajustements de programme
  - *Indicateurs concernés : Axe 2, Axe 3, Axe 4, Axe 7*
- Corrections méthodologiques apportées sur certains indicateurs.
  - Exemples des types de corrections apportés :
    - *Nouveaux indicateurs spécifiques définis ;*
    - *Changement de référentiel pour deux indicateurs de résultat ;*
    - *Révision des valeurs cibles*
- Les indicateurs modifiés ont été transmis aux membres du CNS dans le rapport adressé (cf. Section III.2, pages 101 à 108)

## Éléments issus de la réunion technique FEDER

<b>Observations de la Commission Sur la modification du PO</b>	<b>Précisions apportées par l'autorité de gestion</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>•La Commission rappelle que des ajustements du programme avaient été identifiés dès l'établissement du RAMO 2016 et lors des réunions techniques en mai 2017 afin d'éviter des difficultés ultérieures suite à l'évolution de deux projets.</li><li>•Elle se félicite par ailleurs des relations et des échanges avec l'AG en amont du comité afin de préparer les ajustements présentés y compris au niveau des indicateurs.</li><li>•Elle confirme son accord de principe. Les travaux seront poursuivis dans ce sens avec la même dynamique pour inscrire ces ajustements dans le format prévu.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>•L'AG rappelle que ces modifications sont proposées pour anticiper l'échéance de l'examen de performance en 2019 et dans un principe de bonne gestion.</li></ul>

## Éléments issus de la réunion technique FEDER

<b>Observations de la Commission Sur la modification du PO (volet des indicateurs)</b>	<b>Précisions apportées par l'autorité de gestion</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>•La Commission ne soulève aucune remarque sur les propositions de modification présentées par l'AG.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>•L'AG précise que ces modifications résultent d'une revue globale de la méthodologie des indicateurs demandée par la CE à l'ensemble des autorités de gestion et des conséquences de la modification du programme proposée.</li></ul>

# PO FSE

## AVANCEMENT DE LA PROGRAMMATION PAR AXE

**AXE 1**

Formation professionnelle

**Dynamique de programmation confirmée**  
**Quelques mesures en tension**

**37%**

**AXE 2**

Jeunes - Mobilité

**En bonne progression**  
**Rattrapage des opérations de mobilité**

**36%**

**AXE 3**

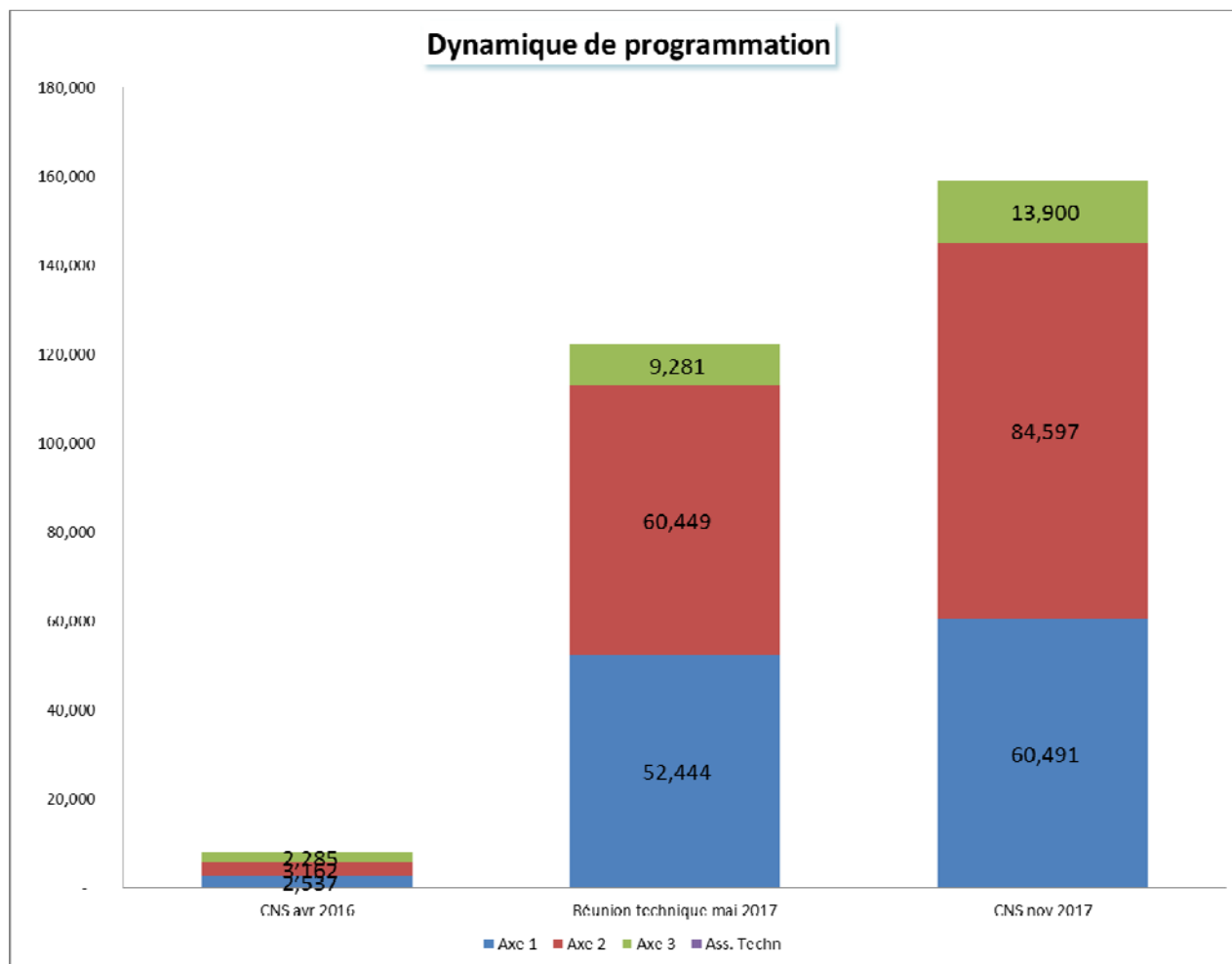
Inclusion active

**Un axe toujours en difficulté à dynamiser**

**14%**



## DYNAMIQUE GLOBALE DE PROGRAMMATION



Un démarrage difficile mais une progression significative de la programmation qui passe de 1,5 % à 31 % de la maquette financière.

## DONNEES FINANCIERES


Axe prioritaire	Nbe de projets déposés	Nbe opérations sélectionnées	Cout total des opérations sélectionnées	Montant UE des opérations sélectionnées	Nb opérations certifiées	Montant des opérations certifiées
1	104	49	75 614 092	60 491 273	5	31 219 722
2	83	56	106 188 312	84 334 803	6	18 237 539
3	59	27	17 375 253	13 900 204	2	183 047
Ass. Tech	4	-	-	-	-	-
<b>Total ...</b>	<b>250</b>	<b>132</b>	<b>199 177 657</b>	<b>158 726 280</b>	<b>13</b>	<b>49 640 309</b>

**Taux de programmation : 31 % du total de la maquette**

## DEGAGEMENT D'OFFICE

Seuil DO 2017 calculé Réunion	Déjà déclaré	Marge
14 M€	40 M€	+26 M€

5 M€de plus en  
novembre 2017



## Indicateurs du cadre de performance de l'axe 1

Axe	Nb de participants au 30 sept 2017	% cible 2018	% cible 2023	Objectif Spécifique		Nb de participants au 30 sept 2017	% cible 2018	% cible 2023
1	18 923	175%	48%	1.1	Prévenir les sorties prématurées du système scolaire	1 598	77%	21%
				1.2	Augmenter les compétences de la population la plus éloignée du marché de l'emploi pour en favoriser l'employabilité	17 325	198%	54%

## Indicateurs du cadre de performance de l'axe 2

Axe	Nb de participants au 30 sept 2017	% cible 2018	% cible 2023	Objectif Spécifique		Nb de participants au 30 sept 2017	% cible 2018	% cible 2023
2	26055	88%	24%	2.1	Augmenter le nombre de personnes mises en parcours vers l'emploi, y compris les départs en mobilité	4881	30%	8%
				2.2	Augmenter le nombre de jeunes mis en parcours vers l'emploi	13709	204%	55%

## Indicateurs du cadre de performance de l'axe 2 (suite)

Axe	Nb de participants au 30 sept 2017	% cible 2018	% cible 2023	Objectif Spécifique		Nb de participants au 30 sept 2017	% cible 2018	% cible 2023
2	26055	88%	24%	2.3	Augmenter et pérenniser les créations d'entreprises dans un objectif de création d'emplois	6262	327%	89%
				2.4	Augmenter les compétences des actifs dans un objectif de maintien en emploi	1203	26%	7%

## Indicateurs du cadre de performance de l'axe 3

Axe	Objectif Spécifique		Nb de participants au 30 sept 2017	% cible 2018	% cible 2023
3	9.1	Accroître le nombre de personnes inscrites dans un processus d'insertion	3087	19%	5%

## Eléments issus de la réunion technique

Observations	Précisions apportées par l'autorité de gestion
<p>Sur l'axe 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La Commission demande des précisions sur la mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> <li>- de la mesure « langues étrangères »</li> <li>- du dispositif de formation pour les aides à domicile</li> </ul> </li> <li>• La Commission interroge l'AG sur les perspectives de programmation de l'axe 1</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il s'agit d'actions mises en œuvre sous forme de marchés publics qui ont été un peu longues à mettre en place. La programmation est prévue en début 2018</li> <li>• Il n'y a pas d'inquiétude sur l'avancement de l'axe 1. Le rattrapage du retard lié aux contraintes administratives et aux outils dématérialisés est bien avancé.</li> </ul>



## Eléments issus de la réunion technique

Observations	Précisions apportées par l'autorité de gestion
<p>Sur l'axe 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La Commission interroge l'AG sur les perspectives de programmation des opérations du RSMA</li> <li>• La Commission recommande de faire des vérifications sur les valeurs des indicateurs qui participent à l'évaluation de la performance, afin de garantir la fiabilité du système.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le dossier RSMA 2016-2017 sera prochainement programmé sur le PO FSE (les années 2014 et 2015 ayant été programmées sur le programme national IEJ)</li> <li>• Ce travail est effectué dans le cadre des procédures permanentes de vérification des indicateurs mises en place par l'AG</li> </ul>

## Eléments issus de la réunion technique

Observations	Précisions apportées par l'autorité de gestion
<p>Sur l'axe 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•La Commission s'enquiert du travail de sensibilisation des porteurs de projets sur la mesure « Sécurisation des parcours » qui présente un retard important de programmation</li> <li>•La Commission précise que toute modification d'affectation de certaines actions aux différents axes nécessite de rester conforme au PO</li> <li>•La Commission demande si les difficultés de remontée d'indicateurs constatées sur certaines opérations de type PLIE sont toujours présentes ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Un travail de communication a été mené. Des projets ont émergé (12 M€ de projets nouveaux déposés). Le volume de ces actions n'est cependant pas encore suffisant pour atteindre les objectifs visés</li> <li>•Les difficultés d'obtention de données sont maintenant réglées</li> </ul>

## Eléments issus de la réunion technique

<b>Observations</b>	<b>Précisions apportées par l'autorité de gestion</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>La Commission souligne l'effort qui reste à faire sur l'axe 3 pour une bonne mise en œuvre des mesures d'inclusion sociale qui dépasse les simples aspects du cadre de performance. Elle signale que certaines régions ont mené des expériences intéressantes sur ce champ.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>L'AG confirme que des travaux spécifiques visant à faire émerger des projets contribuant à l'axe 3 sont entrepris</li></ul>

# Avancement du plan d'évaluation

## Avancement du plan d'évaluation

Thèmes du plan d'évaluation	Echéances
Evaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du PO (tous les axes)	1 <sup>er</sup> semestre 2018
Evaluation thématique à mi-parcours	1 <sup>er</sup> semestre 2018
Evaluation de chacun des axes du PO	Echelonné sur 2 ans entre le 1 <sup>er</sup> semestre 2020 et le 2 <sup>ème</sup> semestre 2021
Evaluation des principes horizontaux	2 <sup>ème</sup> semestre 2021

**Budget 2014-2020 : 500 000 €**  
**Financement sur l'assistance technique**

## Avancement du plan d'évaluation

### **Prévisions du Plan d'évaluation pour l'année 2018 :**

Evaluation à mi parcours de la mise en œuvre du programme

Evaluation à mi parcours sur le thème de la mobilité

### **Travaux en cours :**

Les deux cahiers des charges seront soumis prochainement au Comité régional d'évaluation (CRE)

## Eléments issus de la réunion technique

<b>Observations</b>	<b>Précisions apportées par l'autorité de gestion</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• La Commission demande si les résultats de l'évaluation à mi-parcours seront disponibles pour la révision du programme issue de l'examen du cadre de performance</li><li>• La Commission exprime qu'elle sera très intéressée par les résultats de l'évaluation relative à la mobilité, qui est une thématique de plus en plus présente dans les programmes d'outre-mer</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• L'AG confirme qu'il s'agit bien de la stratégie adoptée</li></ul>

# Avancement du plan de communication



## Avancement du plan de communication

15/12/2016

AAPC Mission detraitement,  
conseil en marché notifications  
public (1mois)

23/01/2017

Date limite de  
remise des offres  
de l'AMO  
marché public,

03/04/2017

Exécution de la  
prestation de  
l'AMO (2mois)

Septembre  
2017

AAPC marché de  
communication (35  
jours traitement,  
notifs) – demande  
de subvention AT  
COM

Janvier 2018

Démarrage du  
plan de  
communication  
avec les  
prestataires /  
agence conseil en  
communication

## Actions prioritaires début 2018

- Actualisation des supports graphiques de communication (chartes graphiques déjà existantes)
- Rédaction d'articles de presse
- Impression et fabrication de PLV (publicité sur lieu de vente)
- Rédaction et impression de contenu informatif (kits de présentation du FSE, plaquette diverses...)
- Organisation d'une journée d'information grand format (150 pers) à destination des bénéficiaires.

## Eléments issus de la réunion technique

Observations	Précisions apportées par l'autorité de gestion
<ul style="list-style-type: none"><li>• La Commission demande si le volet IEJ sera également représenté dans les actions de communication qu'il est maintenant urgent de mettre en œuvre</li><li>• La Commission demande si une communication sur la clôture 2007-2013 a été effectuée</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• La prise en compte du volet IEJ dans la communication globale sur le FSE est confirmée</li><li>• Il n'y a pas eu de communication spécifique sur ce sujet</li></ul>

## Eléments issus de la réunion technique

<b>Observations</b>	<b>Précisions apportées par l'autorité de gestion</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• La Commission souligne l'importance de la visibilité de la communication relative au FSE comme cela peut être le cas pour les autres fonds qui financent des réalisations physiques</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les premières actions de communication seront concrétisées dès le début de l'année 2018</li></ul>

# Volet régional

## PO National IEJ 2014-2015

## Avancement du volet régional IEJ

MAQUETTE UE (€)	UE PROGRAMME (€)	NB D'OPERATIONS SELECTIONNEES	NB D'OPERATIONS CERTIFIEES	UE DECLARE (€)
57 766 506	63 573 782	38	3	18 796 175

**Taux de programmation : 110%**

**Taux de certification : 33%**

**Prévision de certification supplémentaire > à 10 M€ d'ici fin 2017**



**Taux de certification estimé à 50% fin 2017**

# PROLONGATION DE L'IEJ- MODIFICATION DU PO FSE

## MODIFICATION DU PO FSE - IEJ

Accord du Conseil sur la prolongation IEJ

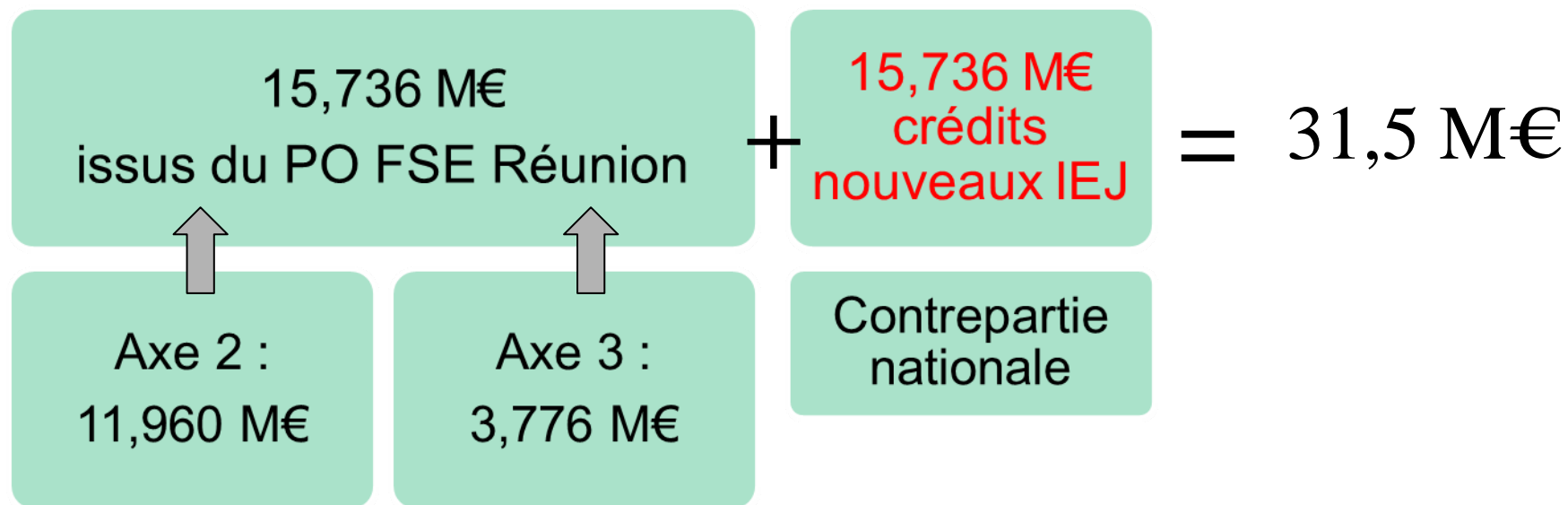
9 octobre 2017 : UE notifie l'enveloppe  
complémentaire IEJ allouée à la France

27 octobre 2017 : Ministère du Travail  
notifie le montant du prélèvement à faire  
sur le PO FSE : 15 736 616 € en  
contrepartie financière du programme  
national IEJ



## MODIFICATION DU PO FSE - IEJ

# Programme national IEJ



**Des crédits supplémentaires pour des actions en faveur des jeunes**

## MODIFICATION DU PO FSE - IEJ

### PO FSE initial

Axe 1 :  
162 294 000 €

Axe 2 :  
237 637 000 €

Axe 3 :  
100 786 000 €

Assistance technique :  
16 126 939 €

**Total PO initial :  
516 843 939 €**

### PO FSE modifié

Axe 1 :  
162 294 000 €

Axe 2 :  
225 677 000 €

Axe 3 :  
97 009 384 €

Assistance technique :  
16 126 939 €

**Total PO modifié :  
501 107 323 €**

## Eléments issus de la réunion technique

<b>Observations</b>	<b>Précisions apportées par l'autorité de gestion</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>La Commission indique qu'une enveloppe de 500 millions d'€ doit être engagée au titre de l'année 2017 pour la dotation complémentaire IEJ qui s'élève au total à 1,2 milliard d'euros. Ceci explique le caractère urgent de la modification des programmes IEJ et des programmes FSE régionaux, les crédits devant être engagés avant la mi-décembre au niveau de la Commission</li></ul>	

## Eléments issus de la réunion technique

<b>Observations</b>	<b>Précisions apportées par l'autorité de gestion</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Cette contrainte temporelle explique la possibilité offerte de modification provisoire des indicateurs au prorata des enveloppes financières dans l'attente d'une modification plus approfondie et d'une nouvelle vérification de la cohérence de l'ensemble des indicateurs</li><li>• Une fiche explicative expliquant les choix effectués et annonçant une modification plus détaillée devra être jointe à la modification de programme</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• La fiche explicative déjà établie sera complétée pour répondre à la demande de la Commission (Cf fiche incluse dans le dossier remis aux membres du CNS)</li></ul>

## Eléments issus de la réunion technique

Observations	Précisions apportées par l'autorité de gestion
<ul style="list-style-type: none"><li>• La proposition de modification du PO FSE Réunion satisfait à deux critères principaux aux yeux de la Commission :<ul style="list-style-type: none"><li>- Une augmentation des crédits destinés aux publics jeunes (PO FSE Réunion + PON IEJ)</li><li>- Le maintien d'une concentration de 20% des crédits du programme contribuant à l'inclusion active des personnes (sur l'axe 3)</li></ul></li></ul>	

## Eléments issus de la réunion technique

Observations	Précisions apportées par l'autorité de gestion
<ul style="list-style-type: none"><li>• La Commission rappelle l'importance de mettre en œuvre les actions sur le terrain en faveur des publics les plus en difficulté</li><li>• La Commission souligne que La Réunion est bien placée en matière de mise en œuvre du PO par rapport aux autres régions françaises même s'il reste des efforts à accomplir notamment sur la mise en œuvre de l'axe 3 et sur les aspects de communication</li></ul>	

# PDRR 2014-2020

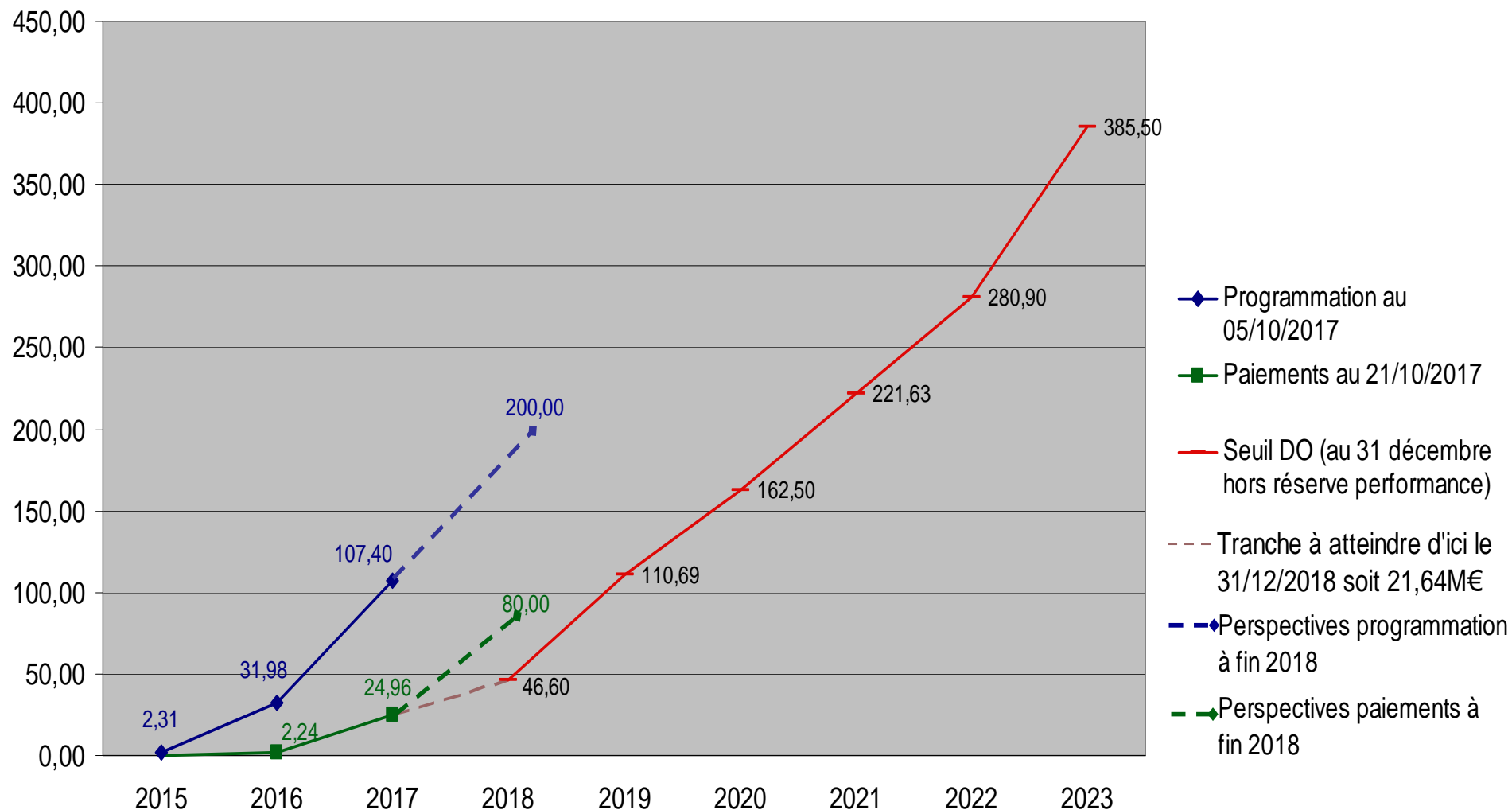
## Partie 1 : Mise en œuvre du PDRR





# Données financières au 21/10/2017

Montants UE en M€



## Données financières au 21/10/2017

mesure	Intitulé mesure	Montant FEADER Maquette	Montant FEADER programmé	Taux FEADER programmé	Montant FEADER payé	Taux FEADER payé
1	Transferts de connaissances et actions d'information	27 350 000,00	14 873 869,37	54,38%	7 386 672,64	27,01%
2	Services de conseil, services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation	7 830 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%
4	Investissements physiques	151 305 000,00	48 960 492,49	32,36%	878 945,43	0,58%
5	Reconstitution du potentiel de production agricole endommagé par des catastrophes naturelles et mise en place de mesures de prévention appropriées	2 000 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%
6	Développement des exploitations agricoles et des entreprises	17 370 000,00	1 932 065,52	11,12%	736 725,00	4,24%
7	Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales	32 700 000,00	3 439 238,22	10,52%	0,00	0,00%
8	Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts	19 025 000,00	1 213 875,00	6,38%	0,00	0,00%
10	Agroenvironnement - climat	17 400 000,00	7 016 879,00	40,33%	0,00	0,00%
11	Agriculture biologique	3 680 000,00	312 984,00	8,50%	0,00	0,00%
13	ICHN	34 000 000,00	10 835 335,00	31,87%	10 248 499,36	30,14%
16	Coopération	43 640 000,00	17 822 696,75	40,84%	5 713 019,53	13,09%
19	Soutien en faveur du développement local au titre de Leader (DLAL)	20 800 000,00	762 301,50	3,66%	0,00	0,00%
20	Assistance technique	8 400 000,00	230 287,50	2,74%	0,00	0,00%
<b>Total</b>		<b>385 500 000,00</b>	<b>107 400 024,35</b>	<b>27,86%</b>	<b>24 963 861,96</b>	<b>6,48%</b>

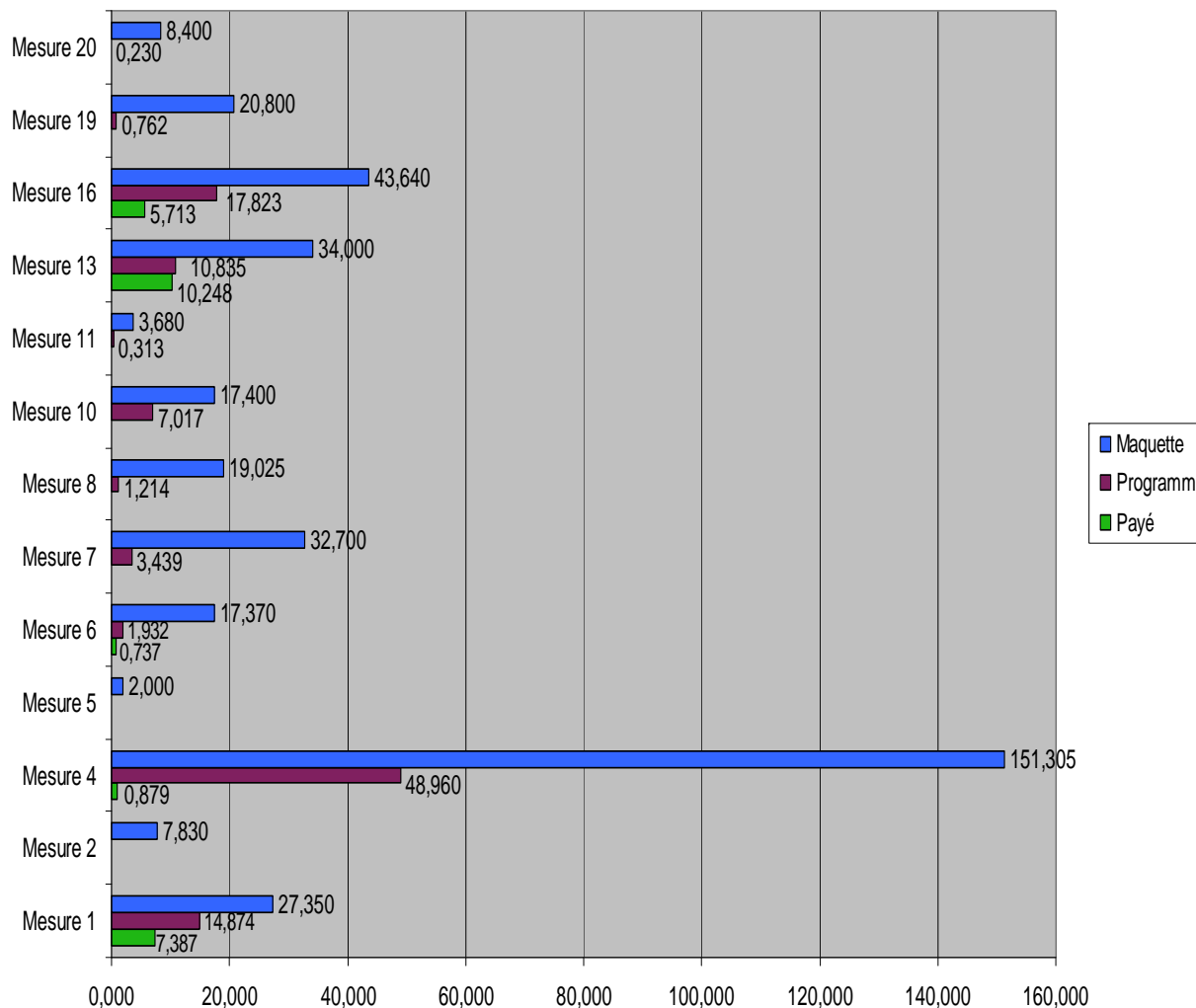
## Données financières au 21/10/2017

- Montée en puissance modérée en 2015-2016 s'explique par une approbation tardive du PDRR.

- L'année 2016 s'est concentrée sur la rédaction des fiches actions et les outils de gestion.

- Dynamisme de programmation enclenché en 2017 avec 263 dossiers programmés en CLS soit 107 M€

- En comparaison, 39 dossiers étaient programmés à la date du CNS d'avril 2016 soit 7 M€



## Perspectives de programmation pour 2018

Mesure	Intitulé mesure	Programmation prévisionnelle FEADER des dossiers recensés	Nombre de dossiers recensés
1	Transferts de connaissances et actions d'information	5 738 278,54	38
4	Investissements physiques	35 232 267,85	50
6	Développement des exploitations agricoles et des entreprises	969 377,60	119
7	Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales	6 899 076,72	39
8	Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts	5 831 861,03	18
16	Coopération	8 564 682,54	18
19	Soutien en faveur du développement local au titre de Leader (DLAL)	1 344 089,96	8
<b>Total</b>		<b>64 579 634,24</b>	<b>290</b>

## Synthèse perspectives 2018

	Maquette FEADER Millions d'€	Montant FEADER programmé Fin 2017 Millions d'€	Taux FEADER program mé	Montant FEADER payé Millions d'€	Taux FEADE R payé	Instrumentation (DDMO)	Fiches Actions
<b>Nov 2017</b>	<b>385,5</b>	<b>110</b>	<b>28%</b>	<b>25</b>	<b>6%</b>	<b>51%</b> des outils ouverts <b>couvrant 74%</b> <b>de la maquette</b> (hors ISIS)	<b>95%</b> (en attente levée des freins réglementaires pour la mesure 2)
<b>T1 2018</b>		<b>140</b>	<b>36%</b>	<b>35</b>	<b>9%</b>	<b>80%</b>	<b>100%</b> (si mesure 2 ouverte)
<b>Fin 2018</b>		<b>200</b>	<b>52%</b>	<b>80</b>	<b>21%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Points de discussion	Précisions apportées / recommandations
<p>- Dynamisme de <b>programmation</b> en 2017</p>	<p>- Commission : le CNS est un moment propice aux échanges pour identifier les marges de manœuvres de progression. - Remerciement du CESER sur le travail partenarial et l'écoute de l'AG lors de la mise en œuvre du PDR.</p>
<p>- Commission : avancement de la <b>mesure 5</b> sur la gestion des risques.</p>	<p>- Nécessité de plans de gestion des risques par filière pour démarrer les 1ers investissements ➔ mise en œuvre de plans d'action courant 2018.</p>
<p>- <b>Mesure 2 « aide au conseil, formation et service de remplacement »</b></p>	<p>- Attente d'un ensemble de modifications réglementaires en cours d'approbation. - Positions diverses des AG : lancement des appels d'offres et appels à projets, ou attente de la modification règlementaire ( « omnibus »).</p>
<p>- <b>Instrumentation</b></p>	<p>- Commission : principaux dispositifs instrumentés avec de belles perspectives de programmation pour 2018 et des objectifs ambitieux affichés.</p>

## Partie 2 : Modification PDRR






## Modification du PDRR (relevant de l'art 11b du R UE 1305/2013)

Modification	T.O. concernés	Enjeux
Réévaluation des taux de base et des majorations du taux de base	4.1.2 + 4.1.3 + 4.1.4 + 4.1.7 « diversification végétales »	<b>Simplifier</b> + inciter la modernisation des investissements + soutenir de la même façon toutes les plantations
Passage au forfait	4.1.5	<b>Simplifier</b> et inciter la mise en place de prairie
Référence aux documents d'urbanisme	4.1.9	Faire référence à des documents exploitables pour l'instruction pour <b>éviter les risques d'interprétation divergente par des auditeurs</b>
Redéfinition des projets à petite échelle à hauteur de 5 millions d'€	Mesure 7	Le montant de 5 millions d'€ correspond au besoin du <b>projet de la « route du volcan »</b>
Versement d'avances jusqu'à 50% du montant de la subvention accordée (Article 45 du R (UE) 1305/2013)	T.O. investissements privés	<b>Répondre au problème de trésorerie</b> des porteurs de projets privés, freinant les investissements et la modernisation des exploitations.
Réajustement financier	T.O. crédités: 4.3.1 + 4.3.5 + 7.5.2 + 8.6.2 + 19.3.1	<b>Ouvrir</b> les possibilités d' <b>engagements</b> à de nouveaux projets limités actuellement par la disponibilité financière de la maquette



## Modification en application de l'article 11 b) du règlement 1305/2013

1	TO 4.1.2 Bâtiments élevage	Taux de base de 65% +15% en zone de contrainte	6	TO 4.1.9 travaux aménagement foncier	Référence au documents d'urbanisme
2	TO 4.1.3 « mécanisation »	Taux de base de 65%	7	Mesure 7	Projet à petite échelle revalorisée à 5 millions d'€ de dépenses éligibles HT
3	TO 4.1.4 retenues collinaires et réservoir eau	Taux de base unique 75% et majoration de 15% en zone de contrainte pour les retenues collinaires	8	Transversale (Application au T.O. précisé dans les dispositifs)	Permettre le versement d'avances jusqu'à 50% du montant de la subvention accordée (Article 45 du R (UE) 1305/2013)
4	TO 4.1.7	Taux de base de 75% + 15 % en zone de contrainte	9	Section 7 et 11 du PDRR	Réajustement financier 
5	TO 4.1.5 « prairie »	Forfait base (taux 90%): 1706,4€/ha (FEADER+CPN) Option épierrage : 562,5 €/ha Option chaulage : 549€/ha			

**5A**

**4.3.5**  
Amélioration des conditions d'alimentation en eau des Hauts ruraux

Soft: +2.4%

Projet :  
La possession  
= 12 666 667€  
**Tx prog: 99,3%**

**6A**

**4.3.1**  
Soutien à la desserte forestière

Projet:  
Dessertes (ONF)  
= 2 500 000 €  
**Tx prog: 96,2%**  
2 M€

**8.6.2**  
Aide aux entreprises sylvicoles

Projet:  
Terre plate  
= 1 033 333.33 €  
**Tx prog: 63%**  
333 333.33 €

**16.7.1**  
Animation territoriale et approche collective du développement des hauts

9 333 333,33€  
- 3 333 333,33 €  
= 5 600 000 €  
**Tx prog: 20%**

**6.4.1**  
Soutien et structuration du développement économique des Hauts -OPARCAS

8 000 000,00 €  
- 2 000 000 €  
= 2 766 666.67 €  
**Tx prog: 0%**

**6B**

**7.5.2**  
Développement et amélioration de la desserte des sites naturels et forestiers

Projet:  
Route du volcan (5M€)  
= 8 666 666,66 €  
**Tx prog: 31,6%**  
1 M€

**19.3.1**  
Actions de coopérations transnationale et territoriale

340 000 €  
+ 15 000 €  
= 355 000 €  
15 000€

**19.1.1**  
Soutien préparatoire aux stratégies de développement local

60 000,00 €  
- 15 000 €  
= 45 000 €

1+1 M€

- TO 10.1.1 à 10.1.9 MAEC : Ajout des obligations des bénéficiaires
- Levée d'ambiguïté rédactionnelle

Points de discussion	Précisions apportées / recommandations
<p>- <b>Contexte</b> de cette modification, qui fait suite à une 1<sup>ère</sup> vague de simplification des mesures du PDRR</p>	<p><b>AG:</b> Stabilisation des fiches actions pour 2018.</p>
<p>- <b>Simplification</b> possibles s'agissant du TO 4.1.7 culture sous abris → suppression de majorations par exemple.</p>	<p><b>AG:</b> Pas de difficultés identifiées à ce stade sur ce TO quant à la dynamique de programmation et à l'utilisation de taux majorés.</p>
<p>De la <b>cession de créance fournisseur</b> pour les TO 4.1.3/ 4.1.4/ 4.1.6 et 4.1.7 Vers l'application de l'article 45 du règlement 1305/2013 (possibilité d'avance sur les investissements) pour les mesures investissements</p>	<p>- Retrait de la proposition de modification liée à la cession de créance. -Introduction de la possibilité de demander une avance <b>CESER:</b> Possibilité de faire une demande jusqu'à hauteur de 50% du montant de la subvention.</p>

# Partie 3 :

## Point d'avancement sur la communication

## Avancement du plan de communication 2016/2017

### AXE n°1 : INFORMER

#### Actions réalisées :

**CNS – avril 2016** : Séance plénière, conférence de presse et visite des opérations

56 participants (plénière) 20 personnes visites de terrain (visite des installations du centre technique de Mon Repos - Projet d'Irrigation du Littoral Ouest (basculement des eaux)

**Objets promotionnels – Mai/Juin 2016** : stylos, carnets et gourdes – 483 diffusés auprès des jeunes

#### Communication numérique

✓ **Portail internet de l'AGILE** (mis à jour régulièrement)

Nombre de visiteurs : 71 337 (de janvier au 1er sept 2017)

Nombre de documents mis en ligne : 35 (de janvier au 1er sept 2017)

✓ **Portail web/Feader du Département - Mai 2016** :

Nombre de visiteurs : 16 084 (de mai 2016 au 1er sept 2017)

Nombre de téléchargement : 12 332 docs (de mai 2016 au 1er sept 2017)

## Avancement du plan de communication 2016/2017

### Axe n°2 : MEDIATISER

#### Actions réalisées :

**Relation presse :** Sujets ayant fait l'objet de communication

- Avancement de la mise en œuvre du PDRR – **4 août 2016**
- Joli Mois de l'Europe (2) – **3 et 24 mai 2017**
- Visite bâtiment d'élevage – **11 avril 2017**
- Soutien à la replantation canne – **5 juillet 2017**

**17 retombées presse pour 3 invitations**

**Partenariats médias :** achats de publi reportage (presse écrite)

**3 lancement d'appel à projets en 2017**

**3 pages agendas chambre d'agriculture en 2017 pour 3 500 diffusions**

## Avancement du plan de communication 2016/2017

### Axe n°3 : ANIMER

#### Actions réalisées :

**Action thématique d'informations et d'échange** : sensibilisation des partenaires et relais - **8 séances en 2017**

Rencontre avec le monde agricole – **2 rencontres (février et juin)** - 90 participants et 4 médias présents

**Événementiel : Mai 2017** - Salon Cultur' Agri – 400 participants sur le stand (2 jours); 80 interlocuteurs renseignés

- **Visite de terrain de M. D. BUSSEureau**, Pdt ADF- **5 et 6 septembre 2017** (maison de l'ananas au Tampon et exploitation avicole à Petite-Ile)

**Interventions scolaires : Mai – Juin 2017** – 6 collèges dont 9 classes soient **235 élèves sensibilisés**

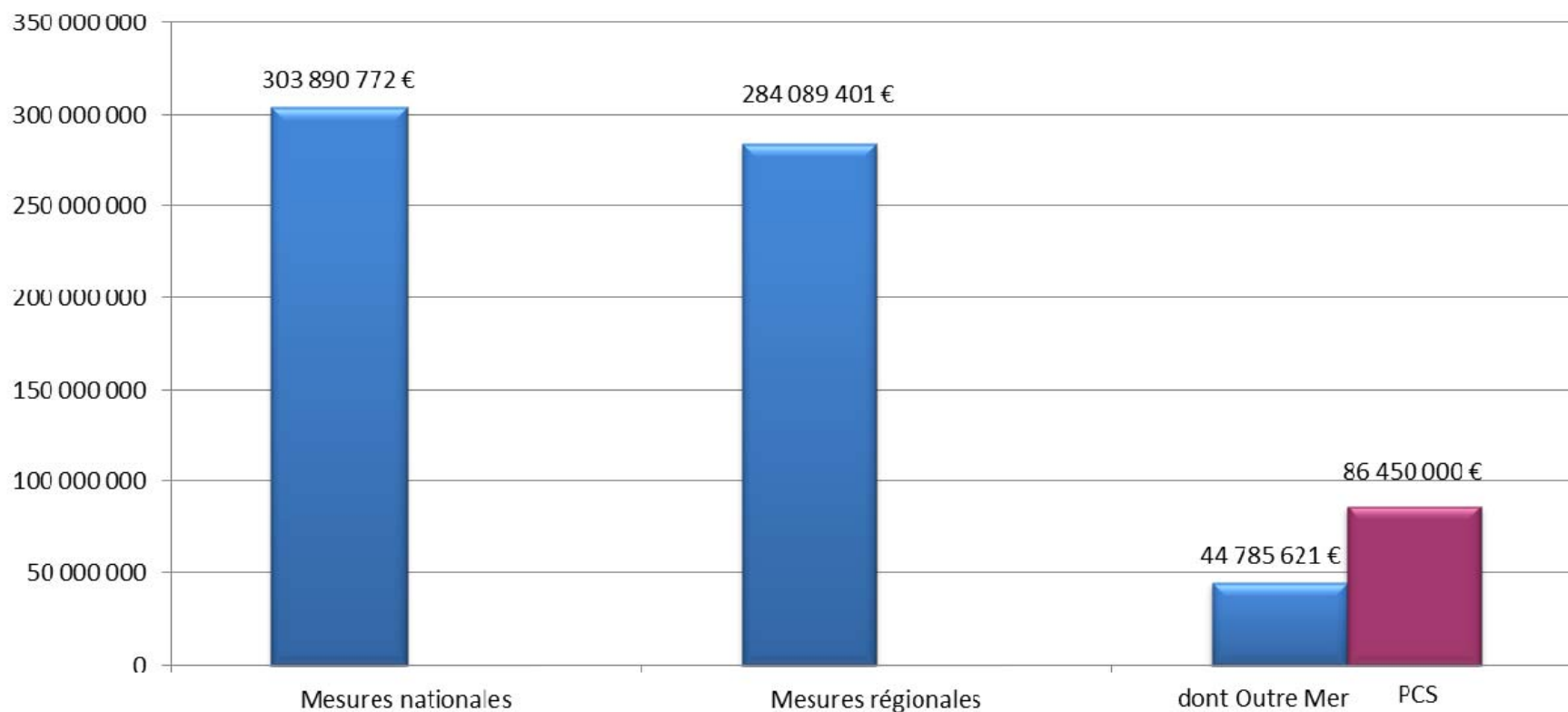
**83 élus du Conseil Départemental des Jeunes**



# PON FEAMP 2014-2020

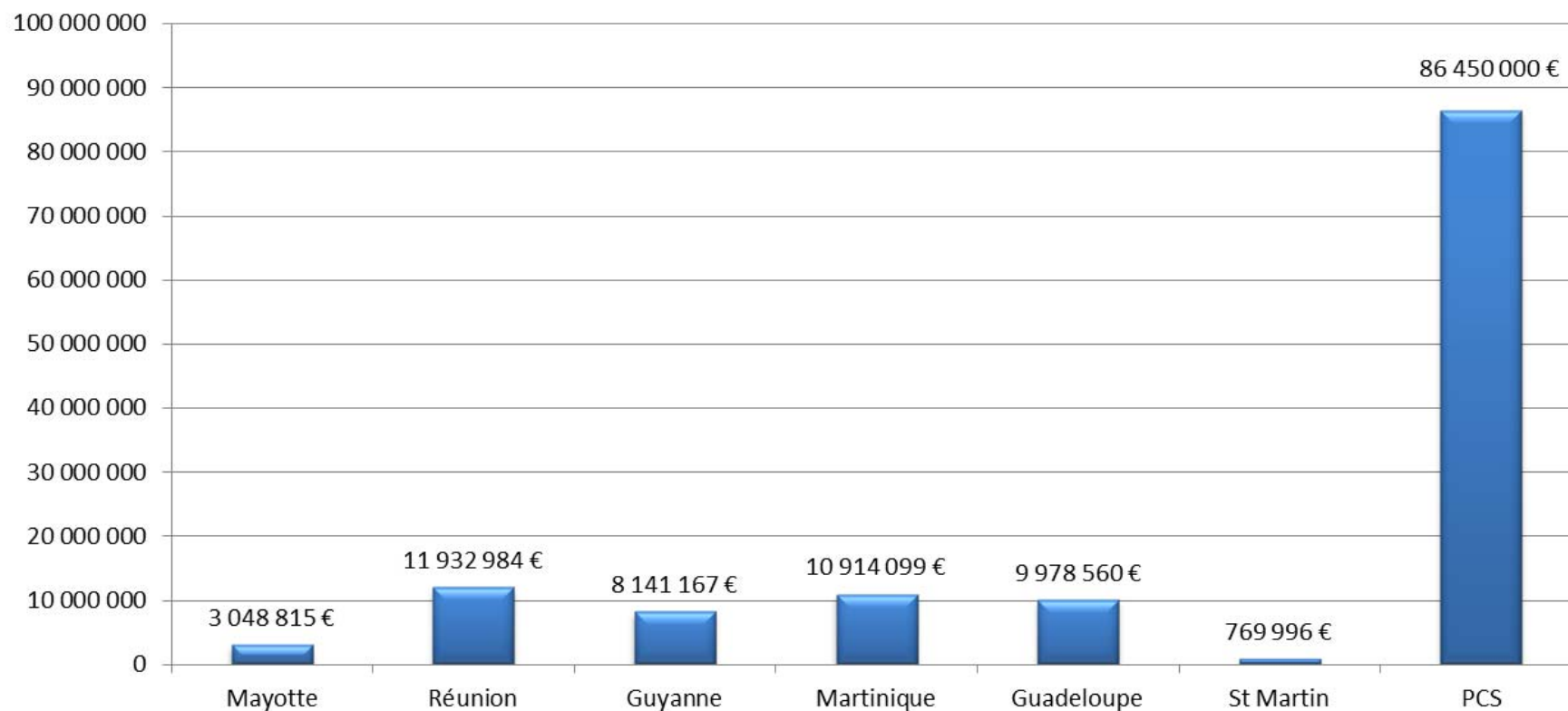
## I. Architecture du PON FEAMP

### Dotation FEAMP : 587,980 M€



## I. Architecture du PON FEAMP : Dotation FEAMP Outre Mer

### Dotation / Région Outre Mer



### III. Maquette des mesures régionalisées Réunion

Mesures	Montant DP total	Dont FEAMP
31 : Aide à la création d'entreprises pour les jeunes pêcheurs	260 000	195 000
32 : Santé et sécurité	333 333	250 000
38 : Limitation de l'incidence de la pêche sur le milieu marin et adaptation de la pêche à la protection des espèces	666 667	500 000
41 : Efficacité énergétique et atténuation du changement climatique (2 volets)	1 417 135	875 234
42 : Valeur ajoutée, qualité des produits et utilisation des captures non désirées	870 000	652 500
43 : Ports de pêche, sites de débarquement, halles de criée et abris (3 volets)	5 180 000	3 885 000
48 : Investissements productifs dans l'aquaculture	2 035 667	1 526 750
50 : Promotion du capital humain et de la mise en réseau	1 820 000	1 365 000
68 : Mesures de commercialisation (3 volets)	1 400 000	1 050 000
69 : Transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture	2 179 000	1 633 500
<b>Total</b>	<b>16 161 803</b>	<b>11 932 984</b>

## IV. Avancement des mesures régionalisées

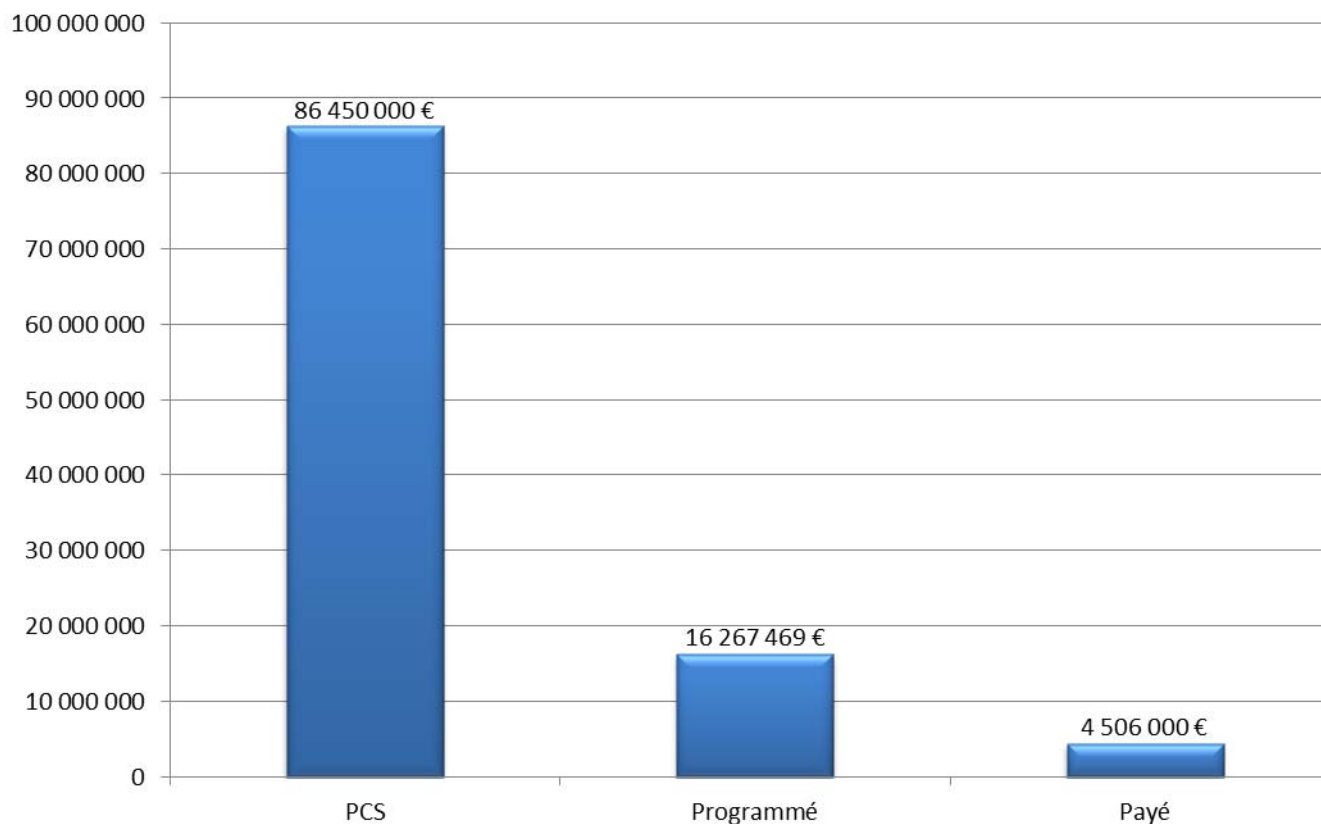
### Toutes les mesures du FEAMP sont actives

Mesures	Nombre de dossiers	Coût total éligible	Montant FEAMP
31 : Aide à la création d'entreprises pour les jeunes pêcheurs	8	194 000	36 431
41 : Efficacité énergétique et atténuation du changement climatique (2 volets)	1	30 650	18 399
48 : Investissements productifs dans l'aquaculture	1	599 680	359 808
68 : Mesures de commercialisation (3 volets)	3	155 022	93 013
<b>Total</b>	<b>13</b>	<b>979 652</b>	<b>507 651</b>

Taux de programmation :

- 6,06% sur le coût total des dépenses publiques
- 4,25% sur le FEAMP

## V. Le Plan de Compensation des Surcoûts RUP



- 3 années de programmation : 2014-2016
- soit 18,8% de la maquette PCS
- 68 bénéficiaires finals

## Eléments issus de la réunion technique

Observations du Comité	Précisions apportées par l'autorité de gestion
<ul style="list-style-type: none"> <li>•La Réunion a un niveau de consommation satisfaisant de la mesure 70 PCS « Plan de Compensation des Surcoûts RUP» (18,8% de la maquette). Les engagements se font sur la base d'une enveloppe annuelle prévisionnelle de 12,35 M€/an pour l'ensemble des RUP. Les membres du Comité s'interrogent sur la disponibilité de la dotation jusqu'à la fin du programme si le reliquat annuel n'est pas reportable.</li> </ul>	<p>Cette question sera portée à la connaissance de la DPMA (autorité de gestion du programme)</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>•Concernant la mesure 70 Régime de compensation des surcoûts dans les RUP, une évolution du PCS telle qu'approuvée par la CE est sollicitée par les professionnels</li> </ul>	<p>Cette évolution nécessite une modification du PCS à soumettre à la CE après examen par le CNS du PON FEAMP.</p>

## Eléments issus de la réunion technique

Observations du Comité	Précisions apportées par l'autorité de gestion
<p>Au cours des échanges, des questions sur la clarification des lignes de partage sont évoquées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Entre le FEAMP et le FEDER sur les mesures 43.1 et 43.3 Ports de pêche, sites de débarquement, halles de criées et abris ;</li> <li>-Entre le FEAMP et le FEADER sur la mesure 48 Investissements productifs en aquaculture</li> </ul>	<p>Cette question fera l'objet d'une vérification dans le PON FEAMP et auprès de la DPMA sur les lignes de partage identifiées. Par ailleurs, elle fera l'objet d'un travail avec les autres AG dans le cadre des instances prévues. De plus, afin d'éviter les risques, il a été proposé de mettre en place des fiches navettes entre les services instructeurs.</p>
<p>S'agissant de la mesure 41 Efficacité énergétique, les porteurs de projet rencontrent des difficultés pour démontrer l'efficacité énergétique avant et après l'investissement.</p>	<p>Cette question sera portée à la connaissance de l'AG du programme.</p> <p>Le CRPEM accompagne déjà certains promoteurs sur cette mesure.</p>



## Éléments issus de la réunion technique

### Éléments de perspectives

- Achèvement du paramétrage des outils de gestion (OSIRIS)
- Modification du programme
  - Adaptation de la maquette financière à examiner en fonction des besoins et qui fera l'objet de précisions quant à son calendrier ;
  - Révision du plan de compensation des surcoûts pour ouvrir le champ des bénéficiaires de la mesure 70 à d'autres organisations professionnelles.

Merci de votre attention



UNION EUROPÉENNE

## **COMITE NATIONAL DE SUIVI PLURIFONDS**

**ANNEXE 2 :**

**Allocutions**

**9 novembre 2017**

***Discours d'ouverture du Comité National de Suivi plurifonds***

***M. Serge Hoareau  
représentant du Conseil Départemental***

Monsieur le Préfet de la Réunion,

Mesdames et Messieurs les Parlementaires,

Monsieur le Président du Conseil Régional,

Mesdames et Messieurs les représentants de la Commission européenne,

Mesdames et Messieurs les membres du Comité National de Suivi des fonds européens,

Monsieur le Directeur de l'AGILE

Mesdames, messieurs,

*Avant toute chose, je souhaite excuser **Madame Nassimah Dindar**, la Présidente du Conseil Départemental, qui, prise par d'autres obligations, n'a pu être des nôtres aujourd'hui.*

*Elle m'a demandé de vous transmettre ses cordiales salutations et souhaite que les travaux de ce jour se déroulent de la meilleure façon possible au regard de l'importance que représente les fonds européens structurels et d'investissement pour le meilleur développement du territoire réunionnais.*

Avant d'aller plus loin, permettez-moi de saluer vivement l'ensemble des participants du CNS et de saluer particulièrement :

- Monsieur [Manuel GAVIRA](#), notre rapporteur géographique pour le FEDER à la DG REGIO,
- Monsieur [Jiri PLECITY](#), Chef d'Unité France à la DG EMPLOI,
- Madame Gaétane MEDDENS, notre rapporteur géographique pour le FSE à la DG EMPLOI,
- Monsieur [Marc BLONDIAU](#), notre rapporteur géographique pour le FEADER à la DG AGRI,

- [Monsieur Jean BERNICOT](#), représentant de Madame la Ministre de l'Outremer,
- [Mme Stéphanie MARDEGAN](#), représentante de Monsieur le Ministre de l'Alimentation et de l'Agriculture

Sachez que je suis **très honoré d'être parmi vous à l'occasion de ce Comité National de Suivi ; Je suis, à titre personnel, d'autant plus honoré de représenter aujourd'hui l'Autorité de Gestion Feader, que je suis en charge, au sein du Conseil Départemental, des affaires agricoles, et par conséquent directement impliqué dans le suivi de l'exécution du PDRR 2014-2020.**

C'est aujourd'hui la troisième séance plénière du CNS depuis l'approbation du PDR réunion en Aout 2015.

A cette occasion, je souhaite que vous ayez été à même de constater, notamment lors des réunions techniques préalables, ainsi que sur la base de la présentation synthétique qui va suivre, qu'une progression significative de l'exécution du PDR a pu être obtenue depuis le précédent CNS d'avril 2016.

Comme chacun sait, les ratios d'avancement du programme étaient en 2016 fatalement très limités avec seulement quelques millions d'euros engagés.

Nous avons donc mené, en 2016, avec l'ensemble des partenaires liés à la mise en œuvre du programme, un très important travail d'élaboration des cadres d'intervention et des procédures de gestion, de façon à, et c'était notre objectif, parvenir, en 2017, à un véritable enclenchement de dynamique de programmation.

Cette dynamique, observée, avec plus de 100 M. d'Euros de Feader programmés, 27 % de la maquette, nous permet désormais de présenter des objectifs ambitieux pour l'année 2018 – ils vont vous être présentés.

La Collectivité Départementale, Autorité de Gestion, a également souhaité, être en situation d'écoute permanente des forces vives de l'agriculture et du développement rural, des représentants de la profession agricole.

Nous avons entendu, analysé et proposé des solutions visant à la simplification des dispositifs, et à l'amélioration de l'efficacité et de l'attractivité de certains cadres.

Cela s'est traduit notamment par une première phase de simplification de certains cadres d'intervention ainsi qu'une première modification du PDRR validée en août 2017.

Je tiens d'ailleurs à remercier le Ministère en charge de l'agriculture et la Commission Européenne pour tout le travail d'accompagnement et sa réactivité dans les réponses apportées.

Je remercie les membres du CNS pour la validation de la première modification du PDR Réunion qui a permis en particulier la mise en place du **forfait à la « plantation Canne »**.

**Dans le contexte de la négociation de la convention Canne, le passage au forfait, l'augmentation du taux de base et l'engagement du département à cofinancer cet investissement a en effet contribué à la sortie de crise que La Réunion a connue en Juin-Juillet 2017.**

Je remercie également les services instructeurs et l'Agile pour leur investissement et sans lequel les résultats obtenus à ce jour n'auraient pas été possibles.

Je me dois de souligner aussi le travail du Secrétariat Général des Hauts au côté des Groupes d'Action Locale qui a conduit en mai 2017 à la validation des 30 cadres d'intervention LEADER déterminant ainsi les règles de financement Leader pour tous les projets localisés dans les Hauts de la Réunion.

Je me félicite par ailleurs de la signature des conventions entre l'autorité de Gestion, de l'organisme payeur et de 2 des 4 GAL et je ne doute pas que la

signature des deux dernières conventions est proche permettant une programmation pleine et entière des projets LEADER dès début 2018.

Le travail de simplification se poursuit ; l'Autorité de Gestion a ainsi souhaité proposé au CNS des modifications complémentaires du PDR Réunion qui vous sont soumises aujourd'hui, comme par exemple la proposition d'un forfait pour « la mise en place de prairie ».

Le besoin en fourrage est indispensable au maintien et au développement de l'élevage à la Réunion.

La simplification s'opèrera aussi au niveau administratif avec l'avenant en cours de signature relatif au **paiement associé** entre le Département et l'organisme payeur. Ce ne sera plus qu'une seule convention que le bénéficiaire aura à signer pour se rendre à sa banque ou encore pour démarrer ses travaux compte tenu de son accord de subvention.

Concrètement, et pour illustrer mes propos, la simplification se traduira pour le bénéficiaire tel qu'un agriculteur souhaitant mettre en place une prairie par :

- Moins de découragement à demander l'aide
- Une instruction plus courte
- Un interlocuteur unique : le service instructeur
- Un accord de subvention plus rapide
- Une seule convention à faire signer
- Une réduction significative des justificatifs à produire
- Un meilleur résultat car l'agriculteur aura pu se consacrer davantage à son projet
- Une revalorisation de l'image des fonds européens parfois brouillée par la complexité de mise en œuvre.

S'agissant des paiements, il convient aussi de souligner le travail accompli et les moyens renforcés mis en oeuvre par l'agence de service et de paiement pour répondre aux besoins des autorités de gestion. **Les efforts collectifs du Département autorité de gestion et de l'ASP ont permis à ce jour l'ouverture des outils de paiement OSIRIS les plus urgents et permettant en novembre 2017 de payer 75% de la maquette FEADER**, malgré toutes les difficultés rencontrées en 2016. Il nous faut alors poursuivre les efforts jusqu'à la finalisation complète de l'instrumentation de tous les dispositifs.

Pour terminer, je souhaite exprimer, une année avant l'évaluation à mi-parcours du programme, la confiance de l'Autorité de Gestion dans la réussite de ce programme qui je l'espère permettra à La Réunion de renforcer son agriculture et l'activité de ses agriculteurs.

Merci à la Commission Européenne d'être, tout comme le Département, au côté des réunionnais.

Mesdames, Messieurs qui êtes présents,

A tous les acteurs locaux, nationaux, européens, qui s'impliquent dans la promotion du programme de développement rural de la Réunion d'ici à 2020,

Je compte sur vous pour encore avancer.

Je vous remercie.



**Comité National de suivi, le jeudi 09 novembre 2017**

**MOCA CONSEIL REGIONAL**

(Intervention de Monsieur le Préfet, à 10H00)

« Seul le prononcé fait foi »

**Monsieur le Président du Conseil,**

**Monsieur le Conseiller départemental,**

**Mesdames et Messieurs les représentants de la Commission Européenne,**

**Mesdames et Messieurs les représentants des administrations centrales,**

**Mesdames et Messieurs les membres du Comité national de suivi,**

**Mesdames et Messieurs,**

C'est avec un plaisir que je co-préside pour la première fois depuis mon arrivée les travaux du Comité National de Suivi (CNS) au côté du président du Conseil régional et de Monsieur le Conseiller départemental représentant la présidente du Conseil départemental.

C'est mon premier CNS et je découvre en même temps que certains d'entre vous cette originalité réunionnaise « du travail ensemble » qu'on appelle, dans notre « jargon » professionnel, la gouvernance partenariale. Ce modèle perdure depuis plus de 25 ans sur les fonds européens. Est-ce une originalité ou est-ce un des fondements de cette Réunion qui a su traduire, dans la gouvernance et la façon de travailler, le vivre-ensemble qui est au cœur même de son ADN ? Notre île porte bien son nom, elle qui a su au fil de son histoire, parfois difficile, s'appuyer sur les

valeurs de solidarité, d'échanges, et le principe du consensus pour faire valoir l'intérêt général. Je laisse aux spécialistes le soin de réfléchir à cette question et je vais revenir à nos préoccupations du jour.

Permettez- moi, tout d'abord, de rendre un hommage à M. EGIDIO CANCIANI chef de l'unité France à la DG Emploi qui nous a quittés tragiquement l'année dernière (9 août 2016). L'ensemble des personnes qui ont eu l'occasion d'échanger avec lui se souviendront de l'intérêt réel qu'il portait à notre île et de l'engagement qui a toujours été le sien à Bruxelles pour défendre La Réunion.

Je voudrais également, avant d'aborder les points de l'ordre du jour, souhaiter la bienvenue à toutes les personnes qui comme moi assistent à leur premier Comité de Suivi à La Réunion.

Permettez-moi de remercier Monsieur Jiri PLECITY (Chef de l'unité France à la DG Emploi) qui nous fait l'honneur de participer à nos travaux.

Je remercie également M. Manuel GAVIRA de la DG Régio qui assiste pour la première fois au CNS même s'il était présent en mai dernier lors des réunions techniques Mme Gaetane MEDDENS, rapporteur du FSE à la DG Emploi et, enfin, M. Jean BERNICOT qui représente la DGOM.

Je vous souhaite à tous la bienvenue et vous invite, durant votre séjour, à découvrir et profiter de la beauté de cette région ultrapériphérique d'Europe la plus éloignée du continent.

Vous aurez, j'en suis sûr, l'occasion de vous rendre compte à quel point l'intervention de l'Union Européenne a compté, et continue de compter, dans le développement de notre territoire à travers ce comité mais également lors des visites de terrain.

S'agissant de la gestion des programmes 2014-2020, La Réunion a fait le choix de maintenir, en l'adaptant, la gouvernance qu'elle a conçue depuis plus de 25 ans maintenant et ce malgré les évolutions législatives intervenues.

Les fonds communautaires interviennent de manière significative à La Réunion comme l'attestent les dotations sur la période 2014-2020. Ce sont près de 2,2 Milliards d'€ de fonds européens qui sont destinés à La Réunion et génèreront 3,25 Milliards d'€ d'investissements en faveur du territoire. Ces programmes irriguent l'ensemble des secteurs d'activités de l'économie, de l'aménagement du territoire, de la formation professionnelle et de l'apprentissage, de l'éducation, de la santé, de l'environnement et j'en passe.

Ces programmes sont structurants pour notre région dans tous les domaines.

En ce qui concerne l'Etat et la Préfecture en particulier, j'assume les responsabilités d'autorité de gestion du programme opérationnel FSE et d'autorité de gestion déléguée des volets régionaux des programmes opérationnels nationaux IEJ et du FEAMP.

Par ailleurs, mes responsabilités sont toujours d'actualité sur la clôture des programmes de 2007-2013.

Ces derniers ont été mis en œuvre de manière satisfaisante à 100% sur le PO FEDER, à 99,3% sur le FSE et à près de 94% sur le PDR FEADER. Nous n'avons enregistré aucun dégageement d'office sur la période et je tiens à remercier l'ensemble du partenariat local et les services pour leur contribution à ce résultat.

La Commission nous a fait part de ses observations sur les rapports de clôture auxquelles les réponses lui ont été apportées. Je suis en attente de la proposition

finale de clôture de la Commission et peut-être que quelques indications nous seront données au cours de cette réunion.

En ce qui concerne le PO FSE 2014-2020, pour lequel j'assume les responsabilités d'autorité de gestion, après une année 2015 de démarrage relativement lente en raison des nombreux travaux consacrés à l'élaboration du DSGC (Description du Système de Gestion et de Contrôle), à la procédure de désignation de l'Autorité de Gestion et à la conception des procédures et outils de gestion local, nous avons aujourd'hui atteint un rythme de croisière sur la mise en œuvre du programme, certaines procédures restant néanmoins à parfaire.

L'avancement du programme est globalement satisfaisant avec un taux de 31 % de la maquette, soit 158 M€ de FSE programmé pour un coût total de 198 M€. La situation est néanmoins contrastée : les axes 1 et 2 du PO avancent convenablement, tandis que l'axe 3 accuse un retard lié au travail important d'ingénierie à réaliser pour rendre opérationnelles les mesures prévues dans cet axe.

Comme vous avez pu le constater lors des réunions techniques, nous avançons également au niveau de la certification des dépenses, avec près de 50 M€ de dépenses totales certifiées qui nous mettent à l'abri du dégageant d'office au 31 décembre 2017, et nous disposons déjà d'une légère marge pour l'échéance 2018. Je demande aux services d'accentuer cet effort de certification pour améliorer la situation de trésorerie du programme, et par conséquent, celle des porteurs de projet.

Le rattrapage de programmation annoncé lors de nos précédentes rencontres est maintenant bien entamé mais le programme nécessite d'être encore dynamisé. En

particulier sur l'axe 3, celui de l'inclusion active, où toutes les solutions n'ont pas encore été étudiées. J'engage donc l'ensemble des services dans des travaux techniques qui participeront à l'amélioration de l'exécution du programme.

A l'issue de ces travaux, une proposition d'ajustement pourrait vous être proposée.

En ce qui concerne l'IEJ, la mise en œuvre du volet 2014-2015 est arrivée à son terme. Nous avons programmé 110% de l'enveloppe des crédits déconcentrés qui a été allouée à La Réunion au travers de 48 opérations bénéficiant à près de 18 500 jeunes NEET (Not in Education, Employment or Training). En matière de certification des dépenses, nous avons d'ores et déjà certifié près de 21,7 M€ dont 18 M€ ont fait l'objet d'un appel de fonds auprès de la Commission. Au regard du dégageant d'office, la DGEFP nous avait fixé un montant de 19,7 M€ qui est franchi avec les certifications de dépenses réalisées. Malgré tout, il nous reste encore 36,6 M€ à certifier pour justifier 100% de l'enveloppe déconcentrée de la première tranche 2014-2015 de l'IEJ.

Par ailleurs, je me félicite de la prolongation du programme IEJ sur la période 2017-2020, au regard de la situation des jeunes à La Réunion, catégorie de population la plus frappée par le chômage. C'est une solution pour remettre dans des parcours d'insertion de nombreux jeunes aujourd'hui en rupture avec leur environnement.

Cependant, je m'interroge sur l'extrême rapidité dans la mise en œuvre de cette prolongation. En effet, il nous est accordé une semaine pour procéder à la modification du PO FSE et à la consultation des membres du CNS, alors que l'environnement réglementaire européen pour la période 2014-2020 est marqué

par sa grande complexité. C'est pour cette raison que je vous propose aujourd'hui d'émettre un avis sur la modification du PO FSE permettant de mobiliser l'enveloppe d'un peu plus de 15,7 M€ de crédit IEJ supplémentaires qu'il nous faut cofinancer du même montant de FSE à prélever sur le programme territorialisé de La Réunion. Cette modification devait être transmise pour hier à la Commission pour examen et approbation.

Au regard de l'importance de ces actions pour les jeunes de notre territoire, nous avons réalisé l'exercice. Cependant, les ajustements définitifs du PO FSE seront effectués en début d'année prochaine ; en prenant le temps de revoir, avec du recul, tous les impacts sur la réalisation du PO FSE Réunion.

Enfin s'agissant du FEAMP pour le secteur maritime et de la pêche, et plus précisément du volet des mesures régionalisées du PO national FEAMP, ce programme est parmi les derniers programmes européens français approuvés en février 2016. Près de 12 M€ sont alloués à La Réunion au travers de 11 mesures hors allocation surcoût RUP dotée, quant à elle, d'une enveloppe globale de 86,45 M€ pour l'ensemble des RUP françaises.

Ce programme démarre timidement. Malgré tout, nous avons été la première région de France à avoir programmé la première opération régionale au titre de la mesure plan de compensation des surcoûts. A ce jour, le taux de programmation est de 4,25% sur les mesures régionales soit près d'un million d'€ en coût total, c'est peu j'en conviens avec vous. L'approbation tardive du PO et la mise à disposition de ce fait elle aussi des outils de gestion (imprimés de demandes d'aides et des procédures de gestion etc...) expliquent ce retard qu'il conviendra de rattraper pour éviter les prochaines échéances de dégagement d'office.

A ce jour, en cumulant la dotation du plan de compensation des surcoûts, La Réunion a programmé 17 M€ en coût total sur le PO FEAMP dont 16 M€ au titre du surcoût.

La pêche est un secteur économique qui peut être pourvoyeur d'emploi et de valeur ajoutée, malheureusement la politique commune des pêches au niveau de l'UE contraint son développement à La Réunion en raison notamment de l'arrêt des aides au développement de la flotte.

Je suis ravi que dans la communication de la Commission en faveur des RUP publiée le 24 octobre dernier figure une proposition sur le développement de l'économie bleue dans les RUP, avec notamment des mesures spécifiques en faveur de soutien au développement de la flotte. La Commission envisage l'octroi d'aides d'Etat en faveur de la construction de nouveaux navires dans les RUP, sous réserve du respect de conditions garantissant une pêche durable.

C'est une bonne nouvelle qui, j'espère, pourra trouver sa concrétisation dans le cadre du programme 2014-2020. Je saisisrai la DPMA pour étudier avec les services de la Commission son éventualité dans le cadre de la révision prochaine du PON 2014-2020, la Commission ayant annoncé dès 2018 une évaluation de la capacité de la flotte, et pour proposer, si nécessaire, des adaptations.

Je termine mon propos sur cette note optimiste qui ouvre des perspectives tant attendues par les professionnels du secteur de la pêche.

Merci pour votre attention.

**Comité National de suivi, le jeudi 09 novembre 2017  
MOCA CONSEIL REGIONAL**

**Eléments de conclusion de Monsieur le Préfet,  
à la clôture de la séance plénière**

« Seul le prononcé fait foi »

Nos travaux s'achèvent et je tiens à remercier l'ensemble des participants pour la très bonne tenue de ces échanges.

Je crois que nous pouvons convenir ensemble du niveau d'avancement satisfaisant de nos programmes. Mais, nous ne pouvons nous en contenter.

L'année 2018 est une année charnière qui demandera des efforts soutenus à l'ensemble des acteurs présents pour répondre aux enjeux liés à « la revue de performance ». C'est la raison pour laquelle je m'adresse plus particulièrement aux représentants de la Commission. Je sais pouvoir compter sur votre écoute attentive et votre soutien actif, en particulier s'agissant des modifications des programmes opérationnels qui conditionneront grandement notre capacité à atteindre les objectifs que nous nous fixons à fin 2018.

Les avancées récentes observées sur les mesures en faveur du soutien à la flotte illustrent pour moi l'importance d'un dialogue franc entre les différents niveaux de gouvernance. C'est dans ces échanges et grâce à cette confiance nouée depuis plus de 25 ans entre partenaires locaux à La Réunion que réside notre capacité mutuelle à répondre aux enjeux de notre territoire et plus généralement de l'UE.



Je n'ignore pas les difficultés qui sont les vôtres, avec la perspective de négociations difficiles pour la future politique de cohésion post 2020 dans un contexte marqué par un lent démarrage des programmes sur le continent et sans oublier l'impact du Brexit qui reste devant nous.

Mais je n'oublie pas ces propos d'un ancien président de la Commission « aide toi, et l'Europe t'aidera » ( J DELORS). Je vous assure que nous ne ménagerons pas nos efforts pour réussir ces programmes et atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés ensemble. Cela me paraît être le meilleur soutien que nous pouvons vous apporter pour les longs rounds de négociations qui vous attendent. Nous ne nous arrêterons pas là. En effet, les assises des outre-mer qui se tiennent en ce moment, sont également un outil déterminant pour définir les objectifs et les moyens du développement durable des territoires ultramarins. À ce titre, la récente Communication de la Commission du 24 octobre 2017 pour un partenariat stratégique renouvelé et renforcé avec les régions ultrapériphériques de l'Union européenne constitue une contribution importante pour les travaux à venir.

Notre rôle, à tous, est d'assurer une mise en œuvre cohérente de toutes les politiques issues de ces orientations stratégiques européennes, nationales et locales. Les programmes européens sont et seront à ce titre de puissants leviers d'action, des accélérateurs de mise en œuvre.

Cependant, la menace d'une complexité croissante en matière de réglementation, de procédures ne cesse de se développer. Cette complexité peut être une source de découragement des bénéficiaires, face à la lourdeur des procédures, source de démotivation des équipes chargées de la gestion des programmes face aux multiples contraintes imposées dans leur action.

En particulier, les approches transversales privilégiées par le partenariat local depuis plus de 25 ans en matière de gestion des programmes sont de plus en plus mises à mal par les règles distinctes élaborées pour chaque fonds.

Comme l'a rappelé le Président de la République lors de la dernière conférence des RUP, nous devons œuvrer pour simplifier, bousculer les procédures et profiter de la future période de programmation pour rapprocher les règles et favoriser des approches communes.

Cette démarche apparaît essentielle pour retisser les liens des citoyens avec l'Europe, qui est trop souvent perçue comme une source de contrainte dans le cadre d'ultra périphéricité qui est le nôtre et non une chance.

L'importance de la contribution communautaire à La Réunion témoigne pourtant des opportunités liées aux financements européens et les Réunionnais ont bien conscience du formidable effet de levier qu'ont constitué les fonds structurels dans l'aménagement et le développement du territoire. Nous avons à cœur de continuer à travailler pour que les fonds soient utilisés de la meilleure façon en capitalisant sur notre expérience et en préservant l'attachement des Réunionnais par une bonne communication et transparence de la mise en œuvre.

Je vous remercie de votre attention et je vous dis à bientôt.